

école nationale supérieure des sciences de
l'information et des bibliothèques

Elisa GHENNAM

**Moyens de coordination des échanges
internationaux de périodiques entrants et sortants
au service des échanges de la BNF**

Projet professionnel personnel de
bibliothécaire : dossier d'aide à la décision

2000

Sous la direction de Madame Frédérique MONDON, maître de
conférence à l'enssib, tuteur pédagogique

Conseiller
professionnel

Bernadette GUEDON
Conservateur
Médiadix

Correspondant
d'établissement

Catherine GAZIELLO
Conservateur général
Chef du service des échanges
BNF

Je tiens à remercier tout particulièrement Mesdames GUEDON, GAZIELLO, et MONDON pour les conseils qu'elles m'ont apportés dans la rédaction de ce travail, ainsi que Madame BLANCHENAY, responsable du secteur des périodiques de la BDIC, qui m'a accueillie lors de mon stage pratique dans son établissement.

Je remercie également tous les bibliothécaires qui ont bien voulu, par leurs réponses, me communiquer de nombreuses informations sur les échanges de publications dans leur bibliothèque.

TABLE DES MATIERES

I. LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE ET DE COOPÉRATION DE LA BNF	5
1.1. LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA BNF	5
1.2. LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA BNF.....	5
II. LA PLACE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE PUBLICATIONS	6
2.1. LE SERVICE DES ÉCHANGES	6
2.1.1. <i>Historique</i>	6
2.1.2. <i>Missions</i>	7
2.1.3. <i>Organisation</i>	8
2.2. LES PARTENAIRES DU SE.....	10
2.2.1. <i>Les départements de la BnF</i>	10
2.2.2. <i>Les bibliothèques étrangères</i>	10
2.2.3. <i>Les bibliothèques françaises</i>	11
2.3. LES SERVICES LIÉS AUX ÉCHANGES DE PUBLICATIONS À LA BNF.....	11
2.3.1. <i>Le service de la gestion des périodiques, au dépôt légal</i>	11
2.3.1. <i>Le service des littératures orientales et art</i>	12
2.3.2. <i>Le service de gestion centralisée des acquisitions</i>	12
2.4. LE CIRCUIT DE TRAITEMENT DES ÉCHANGES DE PÉRIODIQUES AU SE	13
2.4.1. <i>Les échanges entrants</i>	13
2.4.2. <i>Les échanges sortants</i>	14
III. LES INTÉRÊTS ET CONTRAINTES DES ÉCHANGES DE PÉRIODIQUES	15
3.1. LA GESTION INHÉRENTE AU TYPE DE DOCUMENTS, LES PÉRIODIQUES.....	15
3.2. FACTEURS INTERNES À LA BNF	16
3.2.1. <i>Le rôle de prestataire de service joué par le SE</i>	16
3.2.2. <i>La coexistence de plusieurs services liés aux entrées de périodiques par échange</i>	17
3.2.3. <i>La proposition de réforme du dépôt légal</i>	17
3.2.4. <i>La réflexion sur l'organisation du travail et la modernisation des échanges dans le cadre du projet d'établissement, l'informatisation</i>	17
3.3. LE RÔLE NATIONAL DU SERVICE DES ÉCHANGES.....	18
3.4. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL DES ÉCHANGES DE PUBLICATIONS	18
3.4.1. <i>La nature du partenariat</i>	18
3.4.2. <i>La conjoncture économique et géopolitique</i>	19
3.4.3. <i>La recherche de l'équilibre, la « balance » des échanges</i>	19
IV. TENDANCES ACTUELLES DES POLITIQUES D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX, AU TRAVERS DE QUELQUES EXEMPLES	19
4.1. EN FRANCE : L'EXEMPLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE.....	19
4.2. LES ÉCHANGES EST-OUEST : POINTS DE VUE DE BIBLIOTHÉCAIRES RUSSES, POLONAIS, BRITANNIQUES ET AMÉRICAINS	21
4.3. AUTRES EXEMPLES EN AFRIQUE, ASIE, AMÉRIQUE, EUROPE	24
V. PROPOSITIONS DE COORDINATION DES ÉCHANGES DE PÉRIODIQUES	27
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	39
BIBLIOGRAPHIE	40
ANNEXES.....	42

Introduction

Ce projet professionnel personnel porte sur les échanges internationaux de périodiques, au sein du service des échanges (SE) de la Bibliothèque nationale de France : il s'agit d'un dossier d'aide à la décision, qui vise à proposer, après l'analyse du circuit des périodiques existant, des moyens de coordination entre échanges entrants et sortants de périodiques, dans un objectif d'optimisation du circuit de traitement.

Alors que les différents partenaires se posent la question de la raison d'être même des échanges, il est important de participer à la réflexion sur leur évolution possible, et d'utiliser au mieux les ressources existantes grâce à une meilleure coordination du travail.

Affectée au service des échanges de la BnF, je travaille au service français, au secteur des périodiques, qui doit compter à terme quatre personnes (trois magasiniers - ou vacataires assurant ces fonctions - et une bibliothécaire, moi-même). Mon poste est lié à la gestion des échanges de périodiques sortants, périodiques français issus du dépôt légal, et proposés à des bibliothèques étrangères, mais aussi à des bibliothèques françaises. L'attribution de ces périodiques en France ne relevant pas directement d'« échanges internationaux », mais davantage de dons ou d'attributions sans contrepartie à ces bibliothèques, j'étudierai essentiellement, dans mon PPP, le traitement des périodiques et les relations du secteur avec les bibliothèques étrangères partenaires. Il s'agit d'effectuer la sélection documentaire de nouveaux titres au dépôt légal, mais également de proposer ces titres aux « bons attributaires » et d'en assurer le suivi quotidien propre aux publications en série : bulletinage, vérification de la réception, correspondance, relances des propositions et réponses aux réclamations des partenaires, réclamations auprès du dépôt légal périodiques, etc.

Même si le poste est à l'origine tourné vers les périodiques français, il implique de travailler en étroite collaboration avec le secteur des périodiques étrangers entrants, et plus globalement avec les deux secteurs, français et étranger, du service des échanges, notamment en partageant les outils de travail, en favorisant la circulation de l'information, une tendance déjà engagée dans le service.

Aussi mon PPP portera-t-il de façon plus large sur la recherche d'une meilleure coordination :

- dans l'organisation même du circuit interne de traitement des périodiques entrants et sortants au sein du service des échanges, et plus globalement dans ses interactions avec les autres services et départements concernés de l'établissement,
- d'un point de vue documentaire, en ce qui concerne la question de la « balance » des échanges, c'est-à-dire de l'équilibre (quantitatif et/ou qualitatif) entre les périodiques entrants par échange et les périodiques sortants, mais aussi dans la recherche de la plus grande pertinence et valeur documentaire des titres de périodiques proposés et reçus, et de la satisfaction maximale des partenaires.

I. La politique documentaire et de coopération de la BnF

1.1. La politique documentaire de la BnF

La Bibliothèque nationale, en raison de son statut spécifique et de ses missions, a toujours entretenu un réseau de relations nationales et internationales. Son histoire fait apparaître très tôt des relations avec l'étranger, tant en ce qui concerne la constitution des collections qu'en ce qui concerne l'accueil de visiteurs et de chercheurs. L'ancienneté et la continuité de ces relations expliquent l'importance et la valeur des collections étrangères des départements. Cette orientation a été confirmée par le décret du 22 mars 1983, qui fixe l'organisation de la Bibliothèque nationale et prévoit dans son article 2 qu'elle « constitue des collections étrangères » et en tient le catalogue. L'actuelle BnF a repris le flambeau au travers d'une double mission : une mission patrimoniale qu'elle exerce dans le sillage de l'ancienne BN par la collecte, la conservation et la communication du dépôt légal, ainsi qu'une mission documentaire élargie.

En effet, dès le projet Bibliothèque de France, la politique documentaire a été redéfinie, dès le départ, comme devant couvrir tous les domaines du savoir avec une ouverture à tous se traduisant par un nombre important d'ouvrages en libre-accès. L'ambition était de renouer avec l'idéal encyclopédique, et de rejoindre le peloton de tête des grandes bibliothèques nationales, la Library of Congress et la British Library en particulier. La bibliothèque doit offrir, à terme, près de 900 000 volumes en libre accès, un tiers en français, et deux tiers en d'autres langues, avec, à la fois, une ouverture à tous les champs de la connaissance, et une volonté de coopérer avec d'autres bibliothèques : elle est pensée comme une tête de réseau. Cela signifie notamment qu'elle doit exploiter des domaines traditionnellement peu représentés pour les publications étrangères du niveau recherche et combler des lacunes dans les acquisitions étrangères de périodiques. Les efforts ont ainsi porté sur les sciences et techniques, les sciences politiques, la sociologie et la philosophie, et ont permis un enrichissement important des collections de périodiques.

Si la constitution des collections, en particulier pour la production étrangère et les collections du niveau haut de jardin, résulte en majorité de l'achat, certains documents ne peuvent être obtenus autrement que par échange. C'est le cas notamment de la littérature grise ou à faible tirage ou très spécialisée, qui échappe aux circuits commerciaux traditionnels, et qui concerne une partie des échanges avec les pays occidentaux à l'abondante production scientifique. C'est le cas également de la production éditoriale des pays les plus pauvres où n'existe aucune structure de diffusion, et où les échanges représentent la seule voie d'acquisition possible. Et quand bien même ce mode d'entrée connaît une certaine tendance à la baisse au fur et à mesure que l'économie de marché se généralise, dans les pays de l'Est notamment, le rôle de diffusion culturelle des échanges reste indéniable auprès de nombreux pays, tout en contribuant à établir et entretenir des liens d'amitié et de coopération à travers le monde.

1.2. La politique internationale de la BnF

Les entrées par échanges représentent une source précieuse d'accroissement et d'enrichissement des collections, complémentaire des autres modes d'entrée que sont le dépôt légal, les dons et les acquisitions onéreuses. De plus, ils constituent l'un des volets de la politique de la BnF en matière de coopération internationale, participant du rayonnement de la langue française, de l'aide aux pays émergents, des échanges culturels et professionnels. Les échanges de livres ou de périodiques contribuent à renforcer une politique nationale ouverte vers les autres grandes bibliothèques et institutions de recherche.

Une cellule internationale a été créée à la BnF en 1995. Depuis 1998, la Délégation aux relations internationales (DRI)¹ coordonne l'ensemble des activités internationales de l'établissement : directement rattachée à la direction de la BnF, elle est dirigée par une déléguée, et compte trois postes de chargés de mission pour le secteur Europe, le secteur francophone, et le secteur Afrique-Amériques-Asie, ainsi que la responsable du programme IFLA/PAC (Preservation and conservation), l'un des cinq programmes fondamentaux de l'IFLA². La DRI apparaît ainsi comme le relais de la politique internationale de la Direction de la BnF, politique elle-même impulsée par le Ministère de la culture, le Ministère des Affaires étrangères.

Ainsi, le service des échanges, service dépendant du département du dépôt légal, son fournisseur direct, lui-même intégré à la Direction des services et réseaux, se place au niveau des moyens nécessaires à l'application de cette politique. Avec la DRI, le SE est associé à l'accueil d'hôtes étrangers de la bibliothèque, sollicité pour faire le bilan des échanges avec tel ou tel pays selon les demandes du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération (déplacements officiels, etc.).

Même si le dispositif peut apparaître moins développé que la « politique extérieure » de la British Library ou de la New York Library, très actives en ce domaine, la BnF exprime de la sorte son objectif de rayonnement culturel et sa volonté de tenir sa place au sein de la communauté scientifique française et étrangère.

II. La place des échanges internationaux de publications

2.1. Le service des échanges

2.1.1. Historique

La France est l'un des pays où la notion d'échanges internationaux est la plus ancienne : en 1697, Louis XIV échange une collection d'estampes contre des livres chinois. Nicolas Clément, pour obtenir des livres de l'étranger, proposait « d'établir des correspondances dans les lieux où s'en imprime le plus » ; on chargeait des diplomates de cette tâche. Au XVIII^{ème} siècle, l'abbé Bignon utilise son réseau d'amis personnels pour faciliter ses achats, notamment de publications savantes : Hans Sloane, dont la bibliothèque fournira le premier noyau de la British Library, lui a envoyé les *Philosophical transactions* depuis le début. Les dons étrangers révèlent pour cette époque une grande diversité et une richesse certaine.

Mais l'histoire institutionnelle des Echanges, institution nationale et internationale, ne commence véritablement qu'avec la création, en 1877, de la Commission française des Echanges internationaux, suivie en 1880 de celle du Service français des Echanges internationaux, au Ministère de l'Instruction publique³. Le service est rattaché en 1936 à la Bibliothèque nationale, dont il devient un département en 1964. En 1995, le service des échanges internationaux est intégré à la Direction du développement scientifique et des réseaux (DDSR), devenue ensuite Direction des Services et des Réseaux (DSR), dans laquelle il relève du département du dépôt légal en tant que service « transverse », sous le nom de « service des échanges », l'adjectif « international » étant attribué à la DRI seule.

¹ Voir l'organigramme en annexe 1, p. 42.

² D'après : CHEVALLIER, Alix, GERMANAUD, Marie-Claire. La coopération internationale, *Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français*, n° 187, 2^{ème} trim. 2000.

³ L'histoire du Service des échanges internationaux est récapitulée dans l'article de Marie-Simone REGNIER. Le service des échanges internationaux de la Bibliothèque nationale, *Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français*, n° 132, 3^{ème} trim., 1986.

Les huit dernières années ont apporté des changements importants dans la matière première et les pratiques d'échange. En effet, la loi du 20 juin 1992 sur le dépôt légal et les arrêtés et décrets consécutifs ont redéfini le dépôt légal : la BnF conserve désormais l'intégralité des deux premiers exemplaires du dépôt légal éditeurs des imprimés, et des principes d'utilisation des troisième et quatrième exemplaires revus ont été fixés aux échanges, en fonction des nouvelles orientations de la politique de coopération de la Bibliothèque nationale.

2.1.2. Missions

Mode d'acquisition complémentaire de l'achat pour les collections de la BnF, l'échange est utilisé pour acquérir des publications qui ne sont pas en vente, ou parce qu'il est lui-même plus économique que l'achat, ou parce qu'il est impossible d'acheter les publications d'un pays étranger : impossibilité de transferts de fonds, monnaie non convertible, inexistence de circuits commerciaux organisés, manque de devises, pauvreté.

Le service des échanges a ainsi pour mission essentielle d'assurer et de faciliter les envois réciproques et non commerciaux de publications – livres, périodiques et documents officiels - entre la France et l'étranger, mais aussi de bibliothèque française à bibliothèque française⁴. Il figure à ce titre dans la liste des centres nationaux d'échanges publiée par l'UNESCO.

Tout en contribuant au développement des fonds étrangers de la BnF et d'autres bibliothèques françaises, le service des échanges remplit aussi, notamment auprès de pays émergents et de pays de la francophonie, une fonction documentaire, et un rôle de diffusion culturelle.

Les actions du service des échanges, dans le cadre de ses relations avec l'étranger, s'orientent dans trois directions :

- échanges d'ouvrages et de périodiques, proprement dits,
- échanges de publications officielles, sur la base d'accords intergouvernementaux, signés par la France, entre 1945 et 1979, avec dix pays : Etats-Unis, Belgique, Grande-Bretagne, Australie, Israël, Allemagne, Danemark, Québec, Canada, Japon,
- retransmissions au bénéfice d'organismes étrangers, et français (fonction de tri des exemplaires du dépôt légal).

Dans ce contexte, les échanges contribuent aux acquisitions non onéreuses de périodiques étrangers (à 19 % du total des acquisitions en 1999) par la BnF et procurent la quasi-totalité des publications officielles.

En 1999, selon les statistiques du service de la gestion centralisée des acquisitions, la répartition des titres de périodiques par modes d'entrée était la suivante :

Année	Acquisitions onéreuses		Dons réguliers		Echanges		Dépôt légal dépositaire		Total
1999	11294	70,8%	1056	6,6%	3023	19%	571	3,6%	15944

Voici un tableau récapitulatif de la répartition des périodiques, au Service des Périodiques étrangers de l'ancienne BN, par modes d'entrée au cours des 20 dernières années :

Année	Acquisitions onéreuses		Dons		Echanges		Dépôt légal		Total
1997	3840	44%	1034	11,9%	3006	34,4%	848	9,7%	8728
1992	3276	40,1%	1271	15,6%	2797	34,2%	829	10,1%	8173
1988	2523	34,7%	960	13,2%	2869	39,3%	933	12,8%	7288
1982	1999	30,5%	868	13,2%	2760	42%	935	14,2%	6562

⁴ Cette définition s'inspire des recommandations de l'UNESCO figurant dans les éditions successives du *Manuel des échanges internationaux de publications*, Paris, UNESCO, 1^{ère} éd. 1950.

Ainsi, depuis une vingtaine d'années, la proportion des périodiques reçus par échanges a progressivement baissé par rapport aux autres modes d'entrée, et en particulier les acquisitions avec lesquelles le rapport s'est totalement inversé. La transition est visible à partir de 1992, mais c'est surtout entre 1997 et 1999 que la diminution de la part des échanges s'accroît considérablement : il s'agit de la période charnière de l'ouverture de la BnF, et de la poursuite de la constitution des collections en libre-accès des haut et rez-de-jardin. Les langues orientales en particulier ont mis l'accent, depuis 1994, sur le traitement des ouvrages achetés, ce qui a pu avoir des répercussions importantes sur les échanges.

Si les acquisitions ont pris le pas sur les échanges, il faut néanmoins souligner que ces derniers représentent encore aujourd'hui un cinquième des entrées de périodiques, et qu'ils sont fondamentaux pour l'acquisition de publications de certains pays, en particulier de Russie, et des pays d'Europe centrale et orientale.

2.1.3. Organisation

Depuis le déménagement de la rue Vivienne en novembre 1997, les locaux du service sont regroupés dans la Tour des Temps (T1), près des services du dépôt légal, de la gestion centralisée des acquisitions (GCA), de la rue intérieure, et du service du courrier :

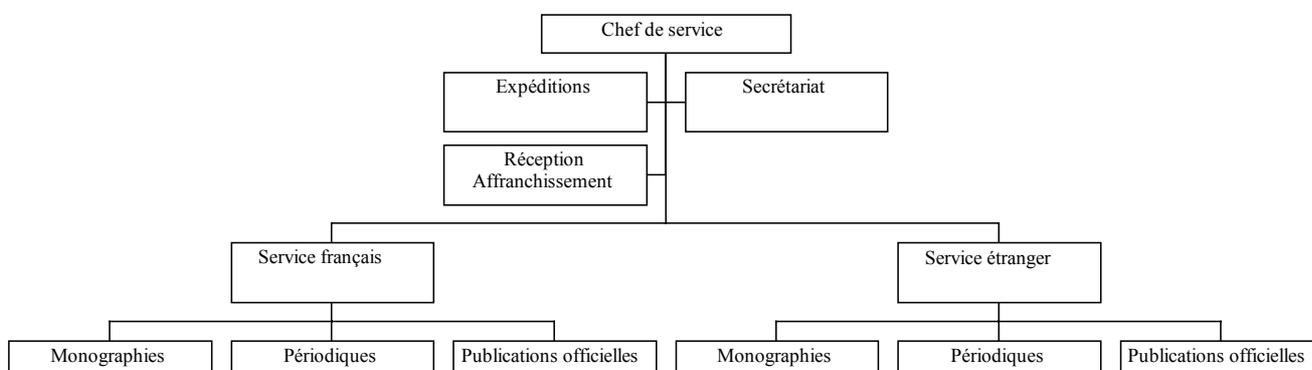
- une salle dans le socle au niveau A1 est dévolue à la manutention et au premier tri, au courrier arrivée et départ,
- les bureaux du service occupent une aile du niveau 4,
- le magasin une aile du niveau 12 dans la même tour.

L'effectif total du service est d'environ 30 postes équivalents temps plein, occupés par 34 personnes, 23 titulaires et 11 non titulaires, majoritairement des personnels de bibliothèque ou des vacataires en faisant fonction, auxquels s'ajoutent 3 personnels administratifs.

Le service se compose d'une direction avec un secrétariat qui sert actuellement d'interface entre deux autres secteurs :

- les échanges sortants ou « service français », subdivisés en monographies, périodiques, publications officielles,
- les échanges entrants ou « service étranger », répartis de la même façon entre monographies, périodiques et publications officielles.

Organisation du service des échanges



Le *Service étranger* réceptionne les périodiques « entrants », en provenance des bibliothèques étrangères, soit actuellement 1879 titres arrivant régulièrement (au moins jusqu'en 1995), qui ont représenté un total de 15 152 fascicules en 1999 (hors publications en caractères non latins). Il diffuse auprès des départements de la BnF les propositions d'échange reçues de l'étranger, regroupe et retransmet les demandes de la BnF aux bibliothèques étrangères, et en assure le suivi.

Il prend en charge le bulletinage des périodiques – à l'exception de ceux en caractère non latins, traités par le SLOA -. Il répartit livres, périodiques et publications officielles entre les départements destinataires de la Bibliothèque nationale (via GCA le plus souvent) et les bibliothèques françaises, réoriente le cas échéant les documents retournés par les premiers attributaires. Le service étranger s'occupe également du suivi des réclamations qui lui parviennent de GCA, et qu'il répercute à ses correspondants.

L'équipe se compose de cinq personnes, un conservateur, un bibliothécaire adjoint, deux vacataires bibliothécaires adjoints, et un C.E.S.

Le *Service français* choisit, deux fois par semaine, ceux des nouveaux titres arrivés au dépôt légal susceptibles d'intéresser un partenaire d'échange, les leur propose ou les leur attribue à leur demande. Il assure le bulletinage courant des fascicules des périodiques servant aux échanges et les expédie à leurs attributaires par ordre de priorité d'attribution (3^{ème} ou 4^{ème} exemplaire du dépôt légal éditeur, exemplaires supplémentaires du dépôt légal imprimeur).

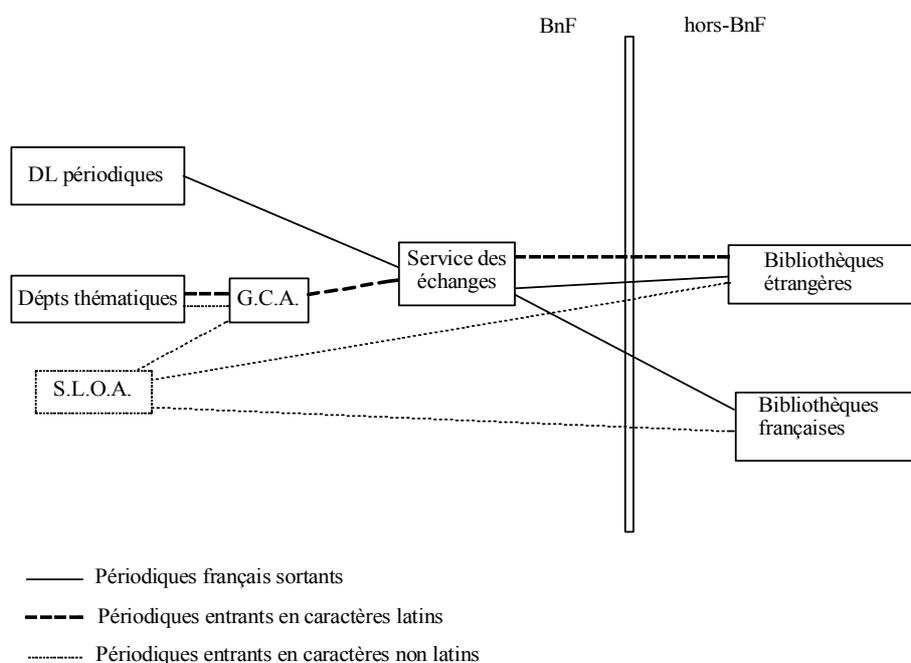
Le volume des documents gérés s'élève à environ 6058 titres en cours, soit 13 730 attributions courantes. L'équipe du service français compte au total 25 personnes.

En ce qui concerne les périodiques, dissociés donc entre service français et service étranger, 8 personnes travaillent dans ce secteur. Une vacataire travaillant sur un poste de bibliothécaire-adjoint assure le bulletinage des périodiques entrants et leur réattribution en France le cas échéant, quatre personnes travaillent aux périodiques sortants : une bibliothécaire pour la gestion des attributions, un vacataire bibliothécaire-adjoint pour la gestion des réclamations, deux magasiniers pour le bulletinage, tandis que deux magasiniers se chargent de la préparation de l'expédition en France et à l'étranger.

Les postes de réception et d'expédition des colis sont des annexes indispensables à ces deux services. Enfin le secrétariat est chargé de la gestion des abonnements souscrits pour compléter les deux exemplaires du dépôt légal éditeur : un budget spécifique (600 000 F en 2000, monographies et périodiques confondus) permet en effet de compléter et d'acquérir des documents, demandés par des correspondants, et qui ne sont pas disponibles ou en nombre insuffisant au dépôt légal. Les 300 000 F dévolus aux périodiques ont permis en 1999 l'abonnement à 324 titres de périodiques.

2.2. Les partenaires du SE

Schéma simplifié du circuit des périodiques
dans les échanges internationaux à la BnF



2.2.1. Les départements de la BnF

Les échanges, entrants (et parfois même sortants dans le cas des départements spécialisés) contribuent pour une large part à l'enrichissement des collections de la BnF, dans les départements thématiques et spécialisés. En effet, environ 70 % des périodiques entrant par ce biais leur sont destinés (soit 1318 titres sur un total de 1879 environ) : 48 titres (5 %) sont attribués aux départements spécialisés, et 1270 (96 %) aux départements thématiques, via le service de la gestion centralisée des acquisitions (GCA). Depuis la création des cinq départements thématiques, les sujets intéressant la BnF se sont diversifiés : aux domaines d'excellence de l'ancienne BN se sont adjoints en particulier les sciences et techniques, correspondant au département D3, le droit, les sciences économiques et politiques, qui relèvent du D2, département avec lequel le circuit de demande de titres par échange au SE fonctionne bien.

A cette redistribution des échanges entrants s'ajoute celle d'un exemplaire du dépôt légal aux départements spécialisés (musique, médailles, arts du spectacle, etc.) qui en font la demande.

2.2.2. Les bibliothèques étrangères

Les correspondants étrangers du service sont très nombreux et variés – environ 1400 organismes répartis dans une centaine de pays, mais en privilégiant les relations susceptibles de favoriser la francophonie. Au total, à peu près 10 500 livres et 6 058 titres de périodiques

différents, ont été échangés en 1999, auxquels il faut ajouter les 8 328 publications officielles en application d'accords intergouvernementaux avec 10 pays.

Pour servir de « monnaie d'échange » avec ses partenaires étrangers, le service des échanges utilise à la fois les 3^{ème} et 4^{ème} exemplaires des périodiques du dépôt légal éditeur et les attributions du dépôt légal imprimeur d'Ile de France, ainsi que des ouvrages ou périodiques acquis sur les crédits qui lui sont affectés à cet effet. Ce sont là de véritables échanges, auxquels il faut ajouter certains envois réalisés, notamment à partir des dons (dans le cadre des échanges), dans un souci de diffusion de la culture et de la langue française.

2.2.3. Les bibliothèques françaises

Elles peuvent être destinataires de certains exemplaires du dépôt légal, sur convention, ou selon leur importance documentaire (CADIST, pôle associé...). Le service des échanges est ainsi en relation avec de grandes bibliothèques universitaires (Jussieu, la Sorbonne, la BDIC, la Bibliothèque Sainte-Geneviève), des bibliothèques de grands établissements scientifiques comme le CNAM, le Musée de l'homme.

Ces bibliothèques bénéficient également de ce qui ne reste pas à la BnF du produit des échanges avec l'étranger, soit environ 30 % du volume des échanges « entrants ». S'y ajoutent certains doubles du dépôt légal diffuseur (publications européennes essentiellement), et autres « doubles vérifiés » de la BnF, retransmis par GCA au service des échanges afin que ce dernier les redistribue à ses partenaires français.

2.3. Les services liés aux échanges de publications à la BnF

2.3.1. Le service de la gestion des périodiques, au dépôt légal

Dans le cadre de la législation relative au dépôt légal, le service de la gestion des périodiques, qui compte 37 agents, assume la collecte et l'enregistrement des périodiques entrant par dépôt légal éditeur et imprimeur : il procède à l'enregistrement des périodiques collectés par le compostage et le bulletinage, et veille à la complétude et à la qualité de la collecte en procédant à des réclamations et à des prospections, et en informant les déposants sur leurs obligations. Il assume également le début du traitement bibliographique des nouvelles publications : repérage des nouveaux titres et changements de titres, proposition de titres-clés, pré-catalogue et cotation.

Le bulletinage a été réorganisé au cours de l'année 1999, ce qui a permis le comptage des titres reçus, soit 62 000 titres environ au 15/09/99. Comptant 6 058 titres de périodiques « sortants » dans ses kardex, le service des échanges utilise donc environ 10 % du total des titres de périodiques déposés.

Le service de la gestion des périodiques transmet les exemplaires reçus à leurs destinataires au sein de l'établissement. Le service des échanges dépend donc directement de lui pour sa matière première d'échange, ainsi que pour les réclamations de numéros de périodiques français non déposés ou manquants, auprès des éditeurs : un bulletin type, prévu à cet effet, peut être remis aux bulletiniers responsables des réclamations. En vue de faciliter les recherches de titres, les réclamations et demandes auprès de ce service, il est important que les titres retenus soient uniformisés entre les deux services.

L'intérêt porté au fonctionnement de ce service partenaire est d'autant plus important que, dans l'optique de l'informatisation du bulletinage, le traitement des titres de périodiques français des échanges doit être calqué sur celui de la Gestion des périodiques. Les dernières

spécifications du système informatique prévoient en effet l'utilisation par les échanges de ses notices de bulletinage.

2.3.1. Le service des littératures orientales et art

Le service des littératures orientales et art (SLOA), qui dépend directement du Département littérature et art de la Direction des collections (DCO), a également un rôle transversal, et parallèle à celui du SE, puisqu'il assure les entrées de périodiques en caractères non latins, en langues slaves et orientales, dans toutes les disciplines, et les attribue soit à la BnF, soit à d'autres bibliothèques françaises.

C'est la notion de secteur, combinant pays et langue, qui structure l'organisation de ce service. Les principales langues actuellement couvertes par le SLOA se répartissent en quatre grands secteurs : secteur d'Europe centrale et orientale, secteur scandinave, secteur arabe, et secteur extrême oriental. Chacune de ces langues d'usage rare compte ainsi un spécialiste qui possède une double compétence – linguistique et bibliothéconomique : il connaît la langue et le pays où elle est parlée, et est chargé à la fois de la sélection des ouvrages entrant au sein des collections du SLOA, du contrôle des entrées et du traitement documentaire.

En ce qui concerne la sélection, c'est le SLOA qui décide de ce qui reste dans les fonds de la BnF, avec l'accord du service des échanges et de GCA, d'après les propositions de titres qui lui sont soumises. Le SLOA assure un premier bulletinage des publications, mais il fournit à GCA, le cas échéant, les éléments utiles pour son propre bulletinage, qui porte sur l'ensemble des périodiques étrangers. Il prend également en charge les réclamations des fascicules non reçus repérés par GCA au cours du bulletinage, qu'il transmet aux organismes échangeurs. Le SLOA exerce ainsi une responsabilité parallèle à celle du SE sur les périodiques qui sortent de son champ linguistique de compétence. Cette partie des échanges entrants échappe par conséquent à la vision du SE.

2.3.2. Le service de gestion centralisée des acquisitions

Le service de gestion centralisée des acquisitions (GCA), qui dépend également de la Direction des collections, est chargé de la réception des monographies et périodiques entrants pour les départements de la BnF situés à Tolbiac uniquement, et recouvre des fonctions à la fois bibliothéconomiques et financières. Il collabore donc étroitement avec les cinq départements thématiques, avec le service des affaires budgétaires, mais aussi bien sûr avec le service des échanges et le SLOA pour les entrées de périodiques par échanges.

Il est organisé en deux filières, monographies et périodiques, dont les circuits diffèrent, en raison de la nature des documents et de l'histoire de Tolbiac. Ainsi, la filière périodiques, héritière du Service des Périodiques étrangers de l'ancienne BN disparu en juin 1998, traite tous les fascicules, quel qu'en soit le mode d'entrée (achat, échange, don) et la destination, de la commande à la réception, au bulletinage et à la gestion quotidienne, suivi des titres, réclamations notamment ; la sélection et le catalogage s'effectuent en revanche dans les départements. Les périodiques entrant par échanges font donc l'objet d'un double bulletinage, par le SE puis par GCA, ce deuxième bulletinage étant le plus complet dans la mesure où l'orientation de chaque titre vers l'un des départements thématiques y figure, ce qui n'est pas toujours le cas dans les karex du SE. Ce double travail est indispensable tant que le bulletinage lui-même n'est pas informatisé. C'est le SE qui est chargé des réclamations auprès des partenaires étrangers qui envoient ces titres.

En 1999, le service a traité un total de 15 944 titres de périodiques arrivant régulièrement, se répartissant entre :

- 11 294 titres acquis de façon onéreuse, soit 70,8 %,
- 1 056 dons réguliers, soit 6,6 %,
- 3 023 titres ouverts, arrivant régulièrement par échange, via le SE ou le SLOA, soit 19%,
- 571 titres entrés au titre du dépôt légal dépositaire (diffuseur), soit 3,6 %.

Parmi les chantiers du service en 2000 figure notamment la validation des circuits de documents avec le service des échanges et le SLOA, afin d'optimiser les déplacements de documents et la circulation de l'information. Le double bulletinage, la gestion des réclamations, ainsi que les retours de magasins et autres « doubles vérifiés » qui arrivent au SE, nécessitent en effet une bonne coordination entre ces services.

2.4. Le circuit de traitement des échanges de périodiques au SE

2.4.1. Les échanges entrants⁵

Sélection des nouveaux titres

En amont du circuit, le service étranger reçoit le plus fréquemment directement des propositions de nouveaux titres par des envois d'office de bibliothèques ou autres organismes documentaires étrangers. L'absence de refus explicite de la proposition vaut accord pour la poursuite de l'envoi.

Un nouveau titre ainsi arrivé au service des échanges est proposé en priorité à la BnF : le fascicule est envoyé au département concerné accompagné d'un formulaire jaune de proposition à retourner : après première vérification de son intérêt documentaire au service des échanges, le périodique est orienté grâce à la table de correspondance *Piranas* classée par indices. Le département fait normalement connaître sa réponse par cette voie, de façon plus ou moins rapide et serrée selon les départements : le circuit fonctionne bien avec le D2 et le D4, de façon moins systématique avec le D1 et le D3. Si le département concerné de la BnF refuse, le titre est proposé à d'autres partenaires en France. Il en est de même pour les retours réguliers de fascicules venant du GCA et pour les « doubles vérifiés ».

Autre mode d'initiation d'un échange, beaucoup moins fréquent : si la BnF souhaite recevoir un titre étranger en particulier, le service des échanges adresse une demande au partenaire d'échange le plus susceptible de le lui fournir (publications dont l'organisme serait l'éditeur par exemple). Dans ce cas, le premier fascicule est envoyé directement au département qui a émis la demande. Cette procédure est essentiellement mise en pratique par le D2, parfois par le D4.

Le service étranger attribue un « numéro d'échange », numéro d'inventaire propre à chaque titre, et repris aux autres niveaux du circuit (bulletinage à GCA, catalogage dans les départements, etc.). Il attribue des tranches de numéros d'échange au SLOA qui gère directement cette liste lorsqu'il effectue la réception des périodiques en caractères non latins.

Traitement courant

Lorsque le courrier arrive au service des échanges, un premier tri est effectué entre les publications officielles, les monographies, et les périodiques, et un second tri entre les publications officielles et les périodiques, selon les pays expéditeurs.

Après bulletinage, effectué dans le kardex des « entrants », organisé par pays de provenance et par titre de périodique, les fascicules sont dispatchés vers GCA, pour les titres conservés

⁵ Pour cette partie, voir les schémas des circuits des périodiques entrant et sortant par échanges, en annexe 2.

par les départements thématiques, ou vers les départements extérieurs à Tolbiac et vers les bibliothèques françaises réattributaires. GCA procède lui-même à un deuxième bulletinage, et oriente chaque titre, chaque fascicule vers le département destinataire, puisque son rôle est de centraliser tous les périodiques entrant par acquisition.

Retours et « doubles vérifiés »

Hormis les retours correspondant à des refus de propositions d'échanges de périodiques qui reviennent accompagnés du formulaire jaune du service étranger, certains fascicules sont retournés, sans aucune mention spécifique, directement au service des échanges par les départements, en particulier les D2 et D4, parfois sans passer par GCA. Le service étranger se doit alors de vérifier si ce retour correspond à un fascicule reçu en double, la vérification ayant déjà été effectuée par le département lui-même. Il s'agit dans ce cas d'un « double vérifié », qui pourra être proposé à une autre bibliothèque française partenaire dans le cas où plusieurs fascicules successifs du titre nous parviendraient en double, ou être simplement renvoyé à l'établissement de provenance de ce titre en spécifiant que la BnF n'en a pas l'utilité, voire mis au pilon. On présume alors que c'est le fascicule seul qui est refusé par le département attributaire, et non la collection complète du titre que ce dernier souhaiterait arrêter, ne plus recevoir. Ceci est donc traité au cas par cas, sans formalisation, souvent en contactant les correspondants chargés des périodiques dans les différents services et départements de la BnF.

Réclamations

La vérification de la bonne réception des fascicules de titres reçus par échanges est effectuée par GCA, au moment du bulletinage. Il renvoie ainsi en bloc les réclamations au service étranger. C'est toutefois ce dernier qui vérifie que le titre figure dans la base des échanges de périodiques et le kardex, que le fascicule est manquant dans ceux-ci, et qui se charge de l'envoi officiel de la réclamation, puisque seul le service des échanges dispose de la liste des adresses tenues à jour des partenaires d'échange, et constitue leur interlocuteur privilégié.

A chaque fin de mois, des statistiques sont établies par pays, par titre (pour alimenter la base des attributions sous Excel) et par nombre de fascicules reçus. Les statistiques du Service des littératures orientales et art sont intégrées chaque fin d'année à celles, globales, des échanges entrants.

2.4.2. Les échanges sortants

Sélection, propositions

Deux fois par semaine, la sélection des nouveaux titres déposés au dépôt légal périodiques, qui pourront être proposés à l'étranger, est effectuée. Seuls sont retenus les périodiques dont le tirage est supérieur à 300 exemplaires, puisqu'en deçà, le dépôt, limité à un exemplaire, ne permet pas d'attribution par les échanges.

Les titres sélectionnés sont proposés par ordre de priorité aux départements spécialisés de la BnF (les départements thématiques recevant le premier exemplaire du dépôt légal stocké en magasin, pour la communication aux lecteurs à Tolbiac), puis aux bibliothèques étrangères, et enfin aux bibliothèques françaises habilitées à recevoir des publications du service des échanges (pôles associés essentiellement, CADIST, quelques BDP, etc.), dans la mesure où elles ont signé une convention avec la BnF.

Une fiche de proposition type est rapidement complétée et envoyée à deux organismes, accompagnée, pour les bibliothèques étrangères, de photocopies de la page de titre, du sommaire, et d'un article représentatif de la revue. La proposition est insérée dans la base des propositions de titres de périodiques créée sous Excel, et une fiche de bulletinage est

immédiatement réalisée : elle mentionne les numéros arrivés, et les deux futurs attributaires, précédés de « proposé à ». Le nouveau titre est bulletiné dès le premier numéro, et les numéros reçus sont conservés sur des étagères en attente, classés par sigle de l'attributaire, jusqu'au retour d'une réponse positive des bibliothèques. Dans le cas d'un refus, le titre est proposé à une autre bibliothèque. Une lettre de relance peut être envoyée, le cas échéant, lorsque trois mois se sont écoulés depuis l'envoi d'une proposition. A la deuxième lettre de relance, il est spécifié que la revue sera proposée à une autre bibliothèque après trois mois restés sans réponse.

Traitement courant

Le bulletinage courant des périodiques est réalisé dans deux groupes de kardex, qui correspondent aux deux parties de l'alphabet (A-I et J-Z). Les annuaires sont actuellement traités à part, dans un autre kardex. Les attributaires des différents exemplaires (deux ou plus, dans le cas où le dépôt légal imprimeur arrive régulièrement), sont inscrits sur la fiche de bulletinage, ce qui permet le dispatching des fascicules, au bureau de l'expédition, en fonction du destinataire : un casier pour chaque partenaire d'échange étranger de la BnF permet de stocker les fascicules en attente, avant leur expédition.

Réclamations

Actuellement, les réclamations de périodiques français manquants auprès du service de gestion du dépôt légal périodiques ne s'effectuent qu'à la demande, à la réception d'une réclamation d'une bibliothèque attributaire, française ou étrangère. Différentes explications peuvent être fournies à la bibliothèque : cessation de parution du titre, non disponibilité de l'exemplaire du dépôt légal, réclamation transmise au dépôt légal périodiques, lui-même chargé des réclamations auprès des éditeurs.

Actuellement, c'est à l'occasion de ces réclamations qu'il est demandé aux bibliothèques dont l'une des attributions de titre disparaît de préciser leur profil thématique, c'est-à-dire les domaines d'acquisition qui les intéressent en matière de périodiques.

III. Les intérêts et contraintes des échanges de périodiques

3.1. La gestion inhérente au type de documents, les périodiques

Si le circuit de traitement des échanges de périodiques apparaît plus simple que celui des monographies, leur gestion nécessite néanmoins un suivi plus contraignant que pour celles-ci : changements de titres fréquents, qu'il faut repérer et faire suivre à l'ancien attributaire, fusions, scissions, cessations de parution, qui doivent être notifiées aux partenaires d'échange, numéros spéciaux, hors-série, compliquent le travail de bulletinage et de recherche qui s'ensuit, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de publications étrangères. Pour les périodiques en effet, le respect de la continuité des collections, lorsque celles-ci ont conservé leur valeur documentaire, apparaît primordial pour la bibliothèque.

En outre, le bulletinage des deux exemplaires du dépôt légal destinés aux échanges, qui double celui effectué au dépôt légal périodiques permet de vérifier immédiatement les réclamations reçues lorsqu'un fascicule de périodique (français) est manquant ou en retard. Ces réclamations, reçues souvent en nombre, car elles font l'objet de traitements groupés par les bibliothèques attributaires, requièrent un lourd travail de vérification, dans les kardex des services des échanges et de gestion du dépôt légal périodiques, et de transmission de la réclamation à ce dernier, qui traite avec les éditeurs.

Par ailleurs, il est indispensable de vérifier chaque année le nombre de publications reçues, leur importance et leur qualité : la valeur scientifique des publications doit rester constante. On peut ainsi être amené à revoir la liste des échanges, comme l'est celle des abonnements. Mais en comparaison, la gestion des acquisitions onéreuses paraît beaucoup plus simple, puisqu'en cas de lacune dans les envois, on peut réclamer facture à l'appui les numéros manquants, ce qui est plus délicat dans le cadre d'échanges - même si les réclamations ont bien sûr cours -. Si la gestion tient une place considérable dans le circuit, elle devrait être néanmoins allégée après l'informatisation.

La multiplication des titres de périodiques électroniques, disponibles en ligne, qui concerne de plus en plus les publications universitaires ou même la littérature grise (rapports, prépublications, etc.) n'est-elle pas une nouvelle dimension à prendre en compte dans les échanges internationaux ? Cette tendance représente déjà une remise en cause pour les publications officielles : la Belgique, partenaire d'échange intergouvernemental de publications officielles, propose désormais l'essentiel de celles-ci en ligne, et n'envoie donc plus la version papier à la BnF.

3.2. Facteurs internes à la BnF

3.2.1. Le rôle de prestataire de service joué par le SE

Le service des échanges est par vocation transversal. Situé au cœur d'un réseau de coopération national et international, il agit en prestataire de services :

- pour les bibliothèques étrangères, qu'il alimente en publications françaises grâce aux exemplaires multiples du dépôt légal,
- pour la Bibliothèque nationale, alimentée par le service des échanges en publications françaises (redistribution du 3^{ème} ou 4^{ème} exemplaire du dépôt légal éditeurs des livres et des périodiques aux départements spécialisés et des publications officielles au département droit) et étrangères (réparties entre départements thématiques et départements spécialisés de la direction des collections),
- et pour les bibliothèques françaises auxquelles il attribue des imprimés français issus du dépôt légal, ainsi qu'une partie des publications étrangères qu'il reçoit.

Prestataire donc, afin de proposer aux bibliothèques étrangères, comme aux départements de la BnF, les périodiques les plus pertinents et les plus ciblés, correspondant au plus près à leurs besoins, il lui faut connaître le profil de ces partenaires. Mais cette nécessaire connaissance documentaire n'implique aucune participation à la sélection définitive des publications et à la politique documentaire des services concernés de la BnF. Les périodiques étrangers reçus dans le service doivent être réorientés pour être proposés au correspondant périodiques du département concerné de la BnF. Le service des échanges est ainsi dépendant des départements, et en leur sein des correspondants périodiques, en termes de délais de réponse à une proposition, comme en termes de sélection parmi les propositions, et d'acquisitions. Il lui est par conséquent impossible d'en tenir directement informés les établissements étrangers susceptibles de proposer l'échange de titres de périodiques au SE. Peut-être est-ce pour cette raison également que les envois d'office de périodiques par nos partenaires tendent à se substituer aux propositions en tant que telles, sur listes ou sur titres.

De même, en ce qui concerne le Service français, la pertinence des propositions à l'étranger repose sur une connaissance actualisée des profils documentaires des bibliothèques ; la prospection de nouveaux partenaires implique en outre de se documenter régulièrement sur les spécialités des établissements susceptibles de fournir, en retour, des publications dont l'acquisition par échange intéresserait les correspondants périodiques des départements thématiques de la BnF.

3.2.2. La coexistence de plusieurs services liés aux entrées de périodiques par échange

Outre le service des échanges, le SLOA est également chargé des échanges de périodiques, en langues en caractères non latins. Pour des questions linguistiques donc, mais aussi informatiques (systèmes ne permettant pas l'utilisation des caractères non latins), le service des échanges n'a quasiment aucune visibilité sur les périodiques entrant par la voie du SLOA, hormis les statistiques (en nombre de fascicules reçus par pays ou groupe de pays), transmises une fois par an (en fin d'année) au service : l'information qui serait nécessaire à l'établissement de la balance apparaît parcellaire : trop espacée dans le temps, elle est purement quantitative et ne permet pas une vision plus globale et documentaire des titres reçus de chaque pays, mais aussi de chaque organisme, vision pourtant nécessaire au respect d'un certain équilibre quantitatif et qualitatif des échanges entrants et sortants.

3.2.3. La proposition de réforme du dépôt légal

L'évolution du dépôt légal est à l'ordre du jour : le département propose de modifier le décret d'application de la loi sur le dépôt légal en réduisant le nombre d'exemplaires de livres et de périodiques déposés par les éditeurs de quatre à deux⁶.

L'objectif est de simplifier et d'alléger le dispositif pour les déposants comme pour la bibliothèque : deux exemplaires permettent de mener à bien les missions définies par la loi de 1992 (art. 2 : le premier exemplaire sert à établir la bibliographie nationale, accroît les collections patrimoniales de la bibliothèque pour la communication aux lecteurs ; le deuxième exemplaire, dit de sécurité, est transmis au Département de la conservation sur le site de Marne-la-Vallée).

Cette proposition de changement de dispositif du dépôt légal a plusieurs raisons :

- la charge de gestion : le volume des imprimés est important : la production éditoriale ne cesse de croître régulièrement ; les moyens mis en œuvre pour améliorer la collecte aboutissent à une forte progression des entrées. Le département du dépôt légal gère 62 000 titres de périodiques, qui entraînent une lourde gestion,
- les rapports avec les éditeurs : ceci unifierait le dépôt pour l'imprimé et pour l'audiovisuel, pour tous les déposants, et ceci quel que soit le tirage (plus de critère de tirage à moins de 300 exemplaires, critère qui peut varier au cours de la vie de la publication).

Dans ce contexte, il importe de savoir si les 3^{ème} et 4^{ème} exemplaires déposés des titres de périodiques sont indispensables aux échanges. Une telle évolution du dépôt légal des imprimés passerait par la redéfinition de la politique des échanges : cerner les besoins de la bibliothèque en accroissements à partir d'échanges ; utiliser les exemplaires du dépôt légal imprimeur et faire les acquisitions nécessaires pour obtenir des partenaires étrangers les documents qui ne font pas partie des circuits commerciaux.

3.2.4. La réflexion sur l'organisation du travail et la modernisation des échanges dans le cadre du projet d'établissement, l'informatisation

Dans la *Note de synthèse du département du dépôt légal* relative au projet d'établissement⁷, la modernisation des échanges figure parmi les cinq axes de travail prioritaires retenus pour les

⁶ Il s'appuie en cela sur le *Rapport sur l'évolution du dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France : analyse et propositions*, BnF, Agence bibliographique nationale, 2000, de Marcelle Beaudiquez.

⁷ BOUDET, Isabelle. *Projet d'établissement : note de synthèse du département du dépôt légal*. BnF, Département du dépôt légal, 2000.

trois prochaines années : « Il apparaît nécessaire de coordonner plus étroitement les fonctions du service (échanges entrants/échanges sortants), de mieux intégrer ses activités au sein de la bibliothèque et de mieux connaître ses partenaires (programmation de réunions thématiques avec la DCO, annuaire des adresses électroniques des destinataires étrangers des échanges) ». Cette modernisation passe également par le changement des systèmes informatiques et l'informatisation de fonctions encore manuelles : les échanges sortants de périodiques sont directement impliqués dans les spécifications de la version 2 du système informatique, dans la mesure où ils seront associés au module de bulletinage informatisé du dépôt légal périodiques. Le calendrier, tel qu'il est actuellement prévu, fixe cette informatisation à l'automne 2002. Dans l'intervalle, le suivi des titres de périodiques envoyés et reçus, par bibliothèques, et par pays, ainsi que l'établissement de la balance, s'effectuent par l'intermédiaire de bases Excel.

3.3. Le rôle national du service des échanges

Dans les échanges entrants, 30 % des titres, nous l'avons vu, sont réattribués à des bibliothèques françaises. Mais il s'agit pour ces bibliothèques d'échanges indirects, dans la mesure où tous les fascicules continuent à transiter par le SE ou le SLOA. Ceci constitue toutefois pour ces deux services une charge de travail supplémentaire, qui ne profite pas directement à la BnF. C'est le rôle du service des échanges de centralisateur des échanges à l'échelle nationale qui est en jeu.

Et en effet, les orientations actuelles tendent à privilégier sa mission consistant à servir avant tout les collections de la BnF, au moins en ce qui concerne les périodiques entrants, proposés en premier lieu aux départements thématiques. De même, les attributions de périodiques français, provenant du dépôt légal, doivent désormais se faire, par ordre de priorité, aux bibliothèques étrangères, et ensuite seulement aux bibliothèques françaises.

3.4. L'environnement international des échanges de publications

3.4.1. La nature du partenariat

L'utilisation des exemplaires du dépôt légal par le service des échanges repose dans certains cas sur des conventions passées avec des partenaires français ou étrangers. Ces conventions d'échange sont pour la plupart de pure forme. Elles ne déterminent pas forcément non plus une qualité d'échange. La Bibliothèque nationale en a signé une douzaine, surtout dans les années 80, avec notamment l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Vietnam, la Bulgarie.

Les attributions n'ont cependant pas toujours de cadre conventionnel ; c'est parfois un relevé de décision suite à une réunion de travail qui les justifie, ou un accord verbal pérennisant une pratique habituelle ou ancienne. L'absence de garantie et d'obligation implique que les échanges peuvent être révisables relativement rapidement et qu'aucun n'est permanent. Le fonctionnement du circuit suppose ainsi un respect de part et d'autre des termes de l'accord.

En outre, la langue utilisée dans la correspondance avec les bibliothèques étrangères de pays non francophones peut avoir une grande importance : le seul emploi du français ne risque-t-il pas de ralentir les réponses, voire de nuire à la bonne communication nécessaire à l'établissement et à la poursuite d'une coopération fructueuse en matière d'échange ?

3.4.2. La conjoncture économique et géopolitique

Les échanges sont en outre tributaires de l'environnement et de la conjoncture politico-économique des pays partenaires de la France. Si le poids de l'histoire, de leur mise en place, joue considérablement sur les échanges (souvent pour conforter une ancienne attribution), ils sont toutefois directement concernés - et parfois remis en cause - par les bouleversements qui affectent le paysage géo-politique, et l'économie de marché (économie de l'édition pour ce qui les concerne) : guerre (Irak, ex-Yougoslavie), changement de régime (pays de l'ex-bloc soviétique), pauvreté (pays du Tiers-Monde), interruption des relations diplomatiques, économiques (ainsi des échanges avec la Bibliothèque nationale d'Australie, stoppés à son initiative lors de la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique par la France, qui reprennent tout juste par quelques envois isolés de part et d'autre). Les contacts personnels et les visites au cours desquelles se transmettent expériences et savoir-faire sont précieux pour entretenir un esprit d'échange en dépit des obstacles conjoncturels.

3.4.3. La recherche de l'équilibre, la « balance » des échanges

Hormis le cas des dons réalisés, de façon formalisée, « dans le cadre des échanges », il est nécessaire, pour les échanges à proprement parler, de respecter un certain équilibre entre ce qui est envoyé et ce qui est reçu d'un partenaire donné, qu'il s'agisse de monographies ou de périodiques. La collaboration entre les deux sections - française et étrangère - doit donc être étroite afin de veiller à ce que la relation d'échange ne soit pas à sens unique et qu'aucun partenaire ne s'estime lésé.

Dans certains cas, la balance est établie sur une base financière égale à la valeur des documents envoyés. Pour les périodiques, il peut arriver que le coût élevé d'un abonnement déséquilibre fortement un échange ; il faut alors trouver une contrepartie. L'échange peut en effet aussi s'effectuer titre contre titre, sans tenir compte de leur valeur. C'est plus souvent le cas des périodiques. En outre, pour les partenaires avec lesquels la BnF échange à la fois des monographies et des périodiques, la balance doit prendre en compte tous ces types de documents simultanément. Ceci nécessiterait un suivi régulier autre que celui de la base des périodiques sous Excel uniquement et que les statistiques.

IV. Tendances actuelles des politiques d'échanges internationaux, au travers de quelques exemples

4.1. En France : l'exemple de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine

D'autres établissements et organismes possèdent pour leurs besoins documentaires leurs propres circuits d'échanges avec des partenaires étrangers : bibliothèques de grands établissements universitaires ou scientifiques, comme la Sorbonne, la bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle, la Fondation nationale des Sciences politiques, ou encore la BDIC, mais aussi d'organisations internationales comme l'OCDE, ou de centre de documentation administratif comme la Documentation française. Les échanges y sont gérés de façon différente, en fonction de la structure et des missions de chacun.

Cas particulier, la B.D.I.C. possède encore des activités d'échange développées, s'effectuant selon deux circuits parallèles : les échanges « directs » et les échanges « indirects », transitant par la BnF. J'ai pu les observer lors de mon deuxième stage pratique effectué dans le cadre de ma formation au Service des périodiques de la BDIC, sous la direction de Mme Blanchenay.

L'étude des échanges à la BDIC a ceci de spécifique et représentatif qu'elle offre un point de comparaison en France avec une autre organisation des échanges internationaux de périodiques, mais aussi qu'elle permet de mieux percevoir l'évolution du service des échanges de la BnF - et du SLOA - dans leur mission ancienne de « Centre national des échanges » de publications, de réattribution de titres de périodiques étrangers et français.

Echanges directs

Par ce circuit, les acquéreurs peuvent choisir les titres qui les intéressent vraiment, et peuvent ainsi mieux cibler ce qu'ils reçoivent. Il peut s'agir d'échanges en tant que tels, ou de « services (éditeur) », envois gracieux d'un éditeur, ou d'une autre institution. Avec les bibliothèques des pays d'ex-Yougoslavie, par exemple, ces échanges directs s'apparentent parfois à des dons. En effet, la BDIC dispose de peu de doubles de périodiques, à la différence des monographies, et ne bénéficie ainsi pas d'une véritable monnaie d'échange, d'autant plus qu'elle ne publie qu'une seule revue susceptible d'être envoyée à l'étranger, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. Il lui faut donc acquérir pour ces pays les titres qu'ils demandent, soit 29 abonnements directs. Malgré tout, les périodiques reçus des pays d'Europe centrale et orientale – essentiellement – excèdent encore les échanges « sortants » de la BDIC. Les partenaires d'échanges directs représentent 30 bibliothèques, situées majoritairement en Europe de l'Est.

Pour le secteur de l'ex-Yougoslavie par exemple, depuis les années 1994-95, les Bibliothèques nationales de cette zone géo-politique souhaitent redéfinir la politique des échanges : elles tendent à favoriser les demandes d'échanges directs avec des bibliothèques plus nombreuses et diversifiées, en France et à l'étranger, par rapport aux échanges indirects tels qu'ils pouvaient être pratiqués auparavant (passant par le SE ou le SLOA pour la BDIC). Les envois d'office qui avaient cours dans les deux sens ne s'inscrivaient en effet pas toujours dans la politique documentaire de la BDIC, comme des bibliothèques d'ex-Yougoslavie. Parallèlement, on peut noter une diminution, plus globale, des échanges : suppression d'anciens titres échangés à la demande des bibliothèques partenaires, diminution ou absence de nouveaux accords d'échanges concernant les périodiques. Et afin de recevoir les revues de façon plus régulière et plus fiable, la BDIC cherche à développer la part des abonnements directs, lorsque c'est possible. Malgré tout, les échanges représentent encore le mode d'entrée principal des publications de l'ex-Yougoslavie, en particulier pour les périodiques : ceux-ci, une fois identifiés comme relevant du cadre de la BDIC, peuvent être aussi bien suivis par échanges que par abonnements, sans alourdir la gestion, et sont très intéressants au niveau de leur coût.

Autre pays pour lequel les acquisitions de la BDIC reposent sur les échanges, la République Tchèque : étant donnée la difficulté à identifier et localiser les publications - et les titres intéressant la bibliothèque, la responsable du secteur, non spécialiste de la langue, reçoit des listes de propositions pour sélection, ou des envois directs ciblés selon le profil documentaire de la BDIC, tel qu'il a été communiqué à la Bibliothèque Nationale de Prague. Il y a recherche d'équilibre entre les ouvrages ou périodiques reçus et envoyés, dans la mesure où dans les deux cas, ils correspondent au cadre documentaire de chacune des bibliothèques. L'accent est donc mis sur une relation privilégiée avec deux bibliothécaires de la Bibliothèque nationale, dont l'un est francophone, pour des échanges directs. La communication, par courriers électroniques fréquents, se fait de façon quasi immédiate. Les échanges, mode d'entrée exclusif dans ce cas, permettent d'assurer, grâce à une première sélection et à des propositions ciblées en fonction du profil de la BDIC, une couverture documentaire minimale du secteur de la République Tchèque : environ 100 ouvrages, et 5 titres de périodiques ont été reçus en 1999. En contrepartie, la BDIC est abonnée à 6 titres de périodiques français envoyés directement à la BN de Prague.

Echanges indirects

Depuis plus de trente ans, le service des échanges de la Bibliothèque Nationale procure à la BDIC une aide importante, notamment en ce qui concerne les échanges avec les Pays de l'Est : la BDIC est destinataire de publications redistribuées à la fois par le service français du SE au titre du dépôt légal, et totalement adaptées à la politique documentaire de la bibliothèque (représentant actuellement 358 titres de périodiques français), et par le service étranger du SE en ce qui concerne les périodiques provenant de bibliothèques étrangères (actuellement 121 titres).

Très satisfaits, comme nombre d'autres bibliothèques françaises réattributaires d'exemplaires du dépôt légal, des titres de périodiques français qui lui sont envoyés - hors échanges en tant que tels -, les différents secteurs géo-linguistiques de la B.D.I.C ne sont en revanche pas tous également intéressés par les titres de périodiques étrangers qui leur arrivent par échange indirect du SE de la BnF. Il s'agit bien souvent d'échanges initiés il y a de longues années, et qui n'ont pas été remis en question depuis, alors même que leur intérêt documentaire pour la BDIC a pu varier dans le temps. En outre, dans la pratique, il s'agit aujourd'hui souvent de titres attribués d'office à la BDIC - en fonction de son profil documentaire cependant - et qui tous ont été refusés par les départements thématiques de la BnF ou reçus en plusieurs exemplaires par le service des échanges ou le SLOA.

Certains acquéreurs, en allemand ou en polonais par exemple, préféreraient ainsi parfois interrompre l'échange de certains titres dont l'intérêt a pu diminuer, et qui de plus ne sont pas reçus régulièrement. Pour les titres primordiaux, il leur semble ainsi souhaitable de privilégier les abonnements payants, ou les « services » (dons directs de l'éditeur) dont la réception régulière est plus sûre. Il est également souvent arrivé que l'interruption de la réception d'un titre ne donne pas lieu à la souscription d'un abonnement : outre le coût, c'est aussi la valeur documentaire du périodique qui entre en jeu. Malgré tout, pour le secteur de la Pologne, la majorité des titres (une quarantaine en 1999) arrive encore par échanges indirects, via le SE, même si leur nombre est en diminution constante depuis le début des années 90. En outre, même pour les langues pour lesquelles les acquisitions de périodiques étrangers reposent en grande partie sur les échanges indirects, via la BnF (SE ou SLOA), comme le russe ou le biélorusse, les responsables de secteurs hésitent parfois sur la bibliothèque de provenance et donc sur l'interlocuteur à privilégier en cas de réclamation par exemple. C'est bien le rôle historique du SE de « service national centralisateur des échanges » en France qui est mis en question.

4.2. Les échanges Est-Ouest : points de vue de bibliothécaires russes, polonais, britanniques et américains

Il est intéressant d'observer l'évolution des pratiques d'échanges Est-Ouest, dans la mesure où c'est avec les Pays d'Europe centrale et orientale que les échanges ont longtemps représenté, et représentent toujours, un mode d'acquisition privilégié. C'est également sur cette aire géopolitique d'échange que la littérature professionnelle, les compte-rendus d'expériences, les rencontres et la coopération entre bibliothécaires sont les plus développés⁸.

⁸ Ce paragraphe s'appuie sur certaines analyses développées dans le compte-rendu de la conférence : KOCOJÓWA, Maria, ZALEWSKI, Wojciech, INTERNATIONAL CONFERENCE OF SLAVIC LIBRARIANS AND INFORMATION SPECIALISTS (4th; Kraków-Przegorzaly, Poland; 1995). *Libraries in Europe's post-communist countries, their international context: international conference of Slavic librarians and information specialists*. Kraków: PTB, 1996.

Jusqu'à l'ouverture des pays d'Europe de l'Est au début des années 1990, les entrées se faisaient presque exclusivement par échanges, en raison du manque de devises et surtout d'une volonté politique de contrôle sur tout de qui rentrait et sortait. Depuis la chute du communisme en ex-URSS et dans ses pays satellites, les échanges ont décliné, mais se poursuivent à différents niveaux, et en fonction des facteurs propres à chaque pays.

Malgré l'apparition de l'économie de marché, les nouveaux titres sont très difficiles à obtenir pour de multiples raisons : instabilité de ce marché éditorial (maisons d'édition et fournisseurs), irrégularité du budget alloué par l'Etat aux bibliothèques, augmentation des coûts postaux, manque d'exemplaires du dépôt légal parfois. Les bibliothèques nationales et autres grands établissements eux-mêmes sont ainsi parfois dans l'incapacité de connaître avec précision l'état de la production de leur propre pays, et ne peuvent donc en tenir informés leurs partenaires occidentaux. Ils peuvent difficilement enrichir leurs propres fonds, et plus difficilement encore fournir un service satisfaisant à ces partenaires. Avec les bouleversements économiques qui ont accompagné le passage à l'économie de marché, un phénomène nouveau est apparu : les bibliothécaires des pays de l'ex bloc soviétique se montrent beaucoup plus attentifs à la valeur marchande des documents échangés.

Ces nouvelles évolutions pourraient laisser croire que l'achat est déjà, et va devenir encore plus, le mode usuel d'accroissement des collections en documents publiés en Europe de l'Est. Toutefois, les circuits commerciaux encore bancals, le manque de librairies et de fournisseurs, ou leur incapacité à exporter, rendent encore les achats très difficiles dans ces pays. En attendant que la situation s'améliore sur le marché du livre à l'Est, la proportion achats / échanges reste favorable à ces derniers.

En Russie,⁹ le nombre de documents acquis par échange a diminué de moitié en 25 ans, le nombre de partenaires d'échange a également baissé. Les raisons de cette chute du volume des échanges semblent liées, avant tout, à l'arrêt de beaucoup d'envois spontanés des pays de l'ex bloc communiste, envois qui contenaient souvent des écrits politiques ou de propagande sans grande valeur documentaire.

Nonobstant l'augmentation constante du prix des livres et des frais postaux, les échanges de publications sont toujours rentables : par exemple, le coût moyen d'un abonnement à un titre de périodique étranger s'élève à 150 \$, tandis que le même titre reçu par échange est estimé à 100 \$. Ainsi, malgré la baisse du volume des échanges, ceux-ci restent encore une source primordiale de développement des collections pour les bibliothèques russes. Il leur apparaît cependant nécessaire d'introduire de nouveaux moyens de communication, comme la messagerie électronique, de nouvelles méthodes : réception de demandes, envoi de propositions sur titres ou listes par Internet, etc.

Dans les bibliothèques polonaises,¹⁰ la tendance serait désormais de limiter l'étendue et la valeur des échanges, en abandonnant les procédures d'envois « automatiques », et en prenant en compte l'équilibre de la balance, basé sur des taux d'échange négociés de plus en plus précisément. L'aspect politique et social des échanges s'efface ainsi de plus en plus devant l'aspect économique : les bibliothèques, confrontées, à l'Ouest comme à l'Est, à des restrictions budgétaires, doivent prendre en compte des impératifs de rentabilité, tant au niveau budgétaire que sur le plan des acquisitions ou des ressources humaines.

⁹ Selon Liudmila KALINOVA: International book exchange as a method of collection development. *Libraries in Europe's post-communist countries, their international context: international conference of Slavic librarians and information specialists*. Kraków: PTB, 1996.

¹⁰ Selon Petr ŽAK: Should exchange be the main source of foreign acquisitions in Polish research libraries? *Libraries in Europe's post-communist countries, their international context: international conference of Slavic librarians and information specialists*. Kraków: PTB, 1996.

Elles reçoivent à présent des offres intéressantes de fournisseurs commerciaux, ou directement d'éditeurs étrangers, qui proposent des remises importantes et un service rapide. D'autres facteurs, peuvent également entrer en jeu : les échanges de publications ne pourraient pas être intégrés aussi facilement dans l'informatisation que les autres activités de la bibliothèque. En outre, les échanges nécessitent davantage de temps de travail et de personnel que les autres modes d'acquisition ; le coût des envois postaux augmente très rapidement, et il existe des difficultés liées aux droits de douane (impossibilité d'obtenir une exemption permanente de taxe pour l'envoi de publications, la demande de dédouanement devant être faite à chaque envoi).

Aussi, de plus en plus souvent, les bibliothèques polonaises acquièrent les ouvrages de référence les plus indispensables et essaient d'obtenir les autres documents par le prêt entre bibliothèques, participant à cette nouvelle tendance qui privilégie l'accès au document à son acquisition. Ceux-ci pourront ainsi être développés pour les acquisitions rétrospectives, et pour les documents qui échappent aux circuits commerciaux, essentiellement lorsque les bibliothèques disposent comme monnaie d'échange de leurs propres publications, ou de doubles de publications courantes, par exemple des dons réguliers.

Du point de vue britannique¹¹, un questionnaire, envoyé en 1995 par la British Library à un certain nombre d'institutions appartenant à COSEELIS (*Council for Slavonic and East European Library and Information Services*), a permis l'étude des méthodes d'acquisition employées par les bibliothécaires britanniques travaillant dans le domaine slave, et notamment la place des échanges internationaux. Il en ressort que les deux tiers des bibliothèques recourent toujours aux échanges comme mode d'acquisition pour les documents provenant des pays d'Europe centrale et orientale, la majorité d'entre elles disposant, outre parfois leurs propres publications ou des doubles, d'un budget consacré à la souscription d'abonnements aux périodiques demandés par leurs partenaires. La tendance générale est toutefois à la baisse des échanges au profit des achats, avec des variations suivant les pays.

Les bibliothécaires britanniques font valoir les échanges dans deux cas de figure :

- les bibliothécaires pour qui les acquisitions slaves ne représentent qu'une petite partie de leur travail, et qui n'ont ni le temps, ni suffisamment de connaissances dans le domaine pour utiliser des méthodes autres que la sélection d'ouvrages proposés sur des listes,
- les bibliothèques qui possèdent des collections slaves importantes, comme le British Library Document Supply Centre, ont pu décider de conserver les échanges : leurs partenaires d'échanges ont d'ailleurs continué à leur rendre d'excellents services.

Les échanges restent, pour les bibliothèques britanniques interrogées, un mode d'accroissement important tant que les fournisseurs commerciaux ne seront pas en mesure d'offrir un éventail aussi diversifié de documents provenant des pays de l'Est. Cependant, elles considèrent que les échanges représentaient une nécessité plus qu'un choix, face à une situation économique donnée, aujourd'hui différente. En témoigne la quasi absence actuelle d'échanges internationaux entre les bibliothèques anglaises et les autres établissements d'Europe de l'Ouest.

Aux Etats-Unis¹², l'intérêt des échanges varie considérablement selon les bibliothèques, leurs collections et leur profil : les achats semblent cependant à la majorité d'entre elles plus avantageux sur le plan strictement économique. Certes, les échanges peuvent rester rentables

¹¹ ZMROCZEK, Janet. The future of exchanges: a view from the UK. *Libraries in Europe's post-communist countries, their international context: international conference of Slavic librarians and information specialists*. Kraków: PTB, 1996.

¹² OLSEN, Margaret S. The more things change, the more they stay the same : East-West exchanges 1960-1993, *Library resources and technical services*, 39 (1), 1995.

quand les ouvrages proposés sont des publications propres de l'établissement dont dépend la bibliothèque ou des doubles, mais ce n'est plus le cas lorsqu'il est nécessaire d'acheter les titres demandés par les partenaires étrangers : il apparaît alors plus intéressant de recourir aux fournisseurs commerciaux.

La rentabilité des échanges reste toutefois difficile à évaluer en pratique, dans la mesure où la « balance » entre titres entrants et sortants ne peut être établie strictement. Autres facteurs défavorables aux échanges, selon les bibliothécaires américains : l'importance du temps de travail et des ressources humaines nécessaires, une fiabilité moins élevée que les achats. Malgré tout, les échanges sont restés relativement stables aux Etats-Unis. En effet, ils demeurent primordiaux pour l'acquisition des titres (littérature grise, publications scientifiques) qui échappent aux circuits commerciaux. Et ils sont essentiels à la poursuite des relations de coopération étroites entre les bibliothèques de l'Ouest et de l'Est, instaurées depuis l'époque de la guerre froide.

De façon générale, dans tous ces pays, les bibliothécaires insistent sur la nécessité de prendre en compte la question du coût des publications acquises par échange, pour laquelle il apparaît difficile de trancher : outre la valeur strictement monétaire, il faut prendre en considération le temps, les ressources en personnel, nécessaires à la gestion des échanges, et plus coûteux que dans le cas des achats. S'y ajoutent les coûts postaux, parfois considérables, comparativement à la valeur même des publications envoyées. Il semblerait toutefois que la réception de périodiques par échanges soit moins onéreuse que les abonnements payants : en règle générale, l'échange de périodiques fonctionnerait de façon plus satisfaisante que celui des ouvrages.

4.3. Autres exemples en Afrique, Asie, Amérique, Europe

Afin de connaître de façon plus large les pratiques d'échange actuelles dans le monde, au-delà de l'Europe de l'Est, j'ai envoyé un questionnaire de 17 questions à 40 partenaires d'échanges (entrants) parmi les plus actifs du SE, repérés dans la base des périodiques entrants¹³.

Ce questionnaire, accompagné d'une lettre circulaire de présentation et d'explication en deux langues, l'anglais et le français, a été transmis au contact identifié dans ces bibliothèques le plus souvent par courrier postal, mais aussi par mél, dès que celui-ci était connu du SE. 11 bibliothèques y ont répondu, soit plus de 25 % d'entre elles ; la grande majorité d'entre elles sont des bibliothèques nationales, à l'exception de deux bibliothèques universitaires importantes :

- Doe Library de l'Université de Berkeley, Etats-Unis,
- Bibliothèque générale de l'Université de Liège, Belgique,
- Bibliothèque nationale de Chine, Pékin,
- Bibliothèque nationale de Slovaquie, Martin,
- Bibliothèque nationale de Tunisie, Tunis
- Bibliothèque nationale de République Tchèque, Prague
- Kenya National Library Service, Nairobi, Kenya,
- Bibliothèque nationale du Vietnam, Hanoi,
- Bibliothèque nationale de la Diète, Tokyo, Japon,

¹³ Ce questionnaire dans ses deux versions, française et anglaise, figure en annexe 5. Il s'inspire d'articles présentant des enquêtes sur les échanges internationaux : ADLUNG, B. The Role of literature exchange in the German Democratic Republic, *Serials librarian*, 30 (2), 1996 ; DIETRICH, C.P., DAVIS, T.L. NASIG workshop: serial exchanges: streamlining and elimination, *Serials librarian*, 31 (1/2), 1997.

- Bibliothèque nationale du Québec, Montréal, Canada,
- Bibliothèque nationale d'Espagne, Madrid.

Les questions ont été regroupées par thèmes, repris dans ce commentaire-synthèse et dans le dépouillement des réponses présenté dans le tableau en annexe.

A. Fonctionnement général des échanges, volume des échanges

Dans la majorité des bibliothèques interrogées, les échanges sont gérés au niveau du service des acquisitions (étrangères le plus souvent). Deux bibliothèques (BU de Liège et BN du Québec) fonctionnent avec un service des échanges et dons, en général associé à un nombre de personnes faible ; trois bibliothèques (Chine, Slovaquie, Kénya) possèdent comme la BnF un service des échanges, qui n'est pas nécessairement mieux pourvu en personnel pour autant : respectivement 8, 6, et 1 personne pour le Kénya (où la proportion des entrées par échange dans les acquisitions étrangères est considérée comme « négligeable »). Le nombre de personnes travaillant aux échanges varie ainsi de ½ à 20 personnes, la moyenne s'établissant à 6 environ.

La proportion des entrées par échange dans les acquisitions étrangères varie de 5%, à la BN du Québec, à presque 85%, à la BU de Liège ; proche ou supérieure à 50% dans les BN d'Europe Centrale, elle s'élève à 20% dans les BN de Tunisie, du Vietnam, et à la BU de Berkeley pour les périodiques, à 11% à la BN de la Diète pour les périodiques ; ces dernières proportions s'apparentent davantage à celles de la BnF.

Le nombre de partenaires d'échange est lui aussi très variable : depuis 4 partenaires identifiés à la BN du Québec jusqu'à 3000 pour la BU de Berkeley, où il est à noter que les échanges entrants sont pris en charge par les acquéreurs spécialistes d'un domaine ou d'un secteur géo-linguistique. La majorité des bibliothèques ont entre 300 et 1000 partenaires d'échange actifs, comme la BnF.

B. Partenaires d'échange importants, contacts avec ces bibliothèques, types de documents échangés, organisation de la sélection

Les bibliothèques nationales interrogées comptent toutes parmi leurs partenaires d'échange importants des bibliothèques nationales, mais aussi de grandes bibliothèques universitaires recourant aux presses universitaires de leur établissement, et des établissements scientifiques. Certaines ciblent les publications en langues non latines et de pays de langue non latine (comme Berkeley ou la BN de Prague), ou au contraire les excluent comme à la BN de Madrid ; d'autres encore se limitent aux acquisitions dans leur langue (la BN du Kénya avec l'anglais) quelle qu'en soit la provenance, ou se limitent géographiquement (la BU de Liège à l'Europe). En règle générale cependant, les échanges n'ont pas de critères exclusifs à leur développement, hormis ceux de la politique d'acquisition de chaque bibliothèque.

Dans les échanges entrants, deux BN se limitent aux documents liés à leur pays, par le sujet ou par l'auteur notamment (BN du Québec, BN de Slovaquie). Les bibliothèques interrogées privilégient cependant avant tout :

- les publications émanant des bibliothèques étrangères, pour 7 d'entre elles, et dans ce cas l'intérêt de l'échange est bien l'acquisition de documents à un coût moindre,
- mais aussi les publications de niveau universitaire, pour 5 d'entre elles,
- et dans une moindre mesure la littérature grise, qui n'est pas toujours distinguée en tant que telle, et que citent les BN du Japon, de Tunisie et la BU de Berkeley.

L'organisation du traitement des échanges entrants dépend de la répartition des tâches et de l'existence-même d'un service identifié pour ce traitement : dans 6 bibliothèques, c'est le personnel des échanges qui prend en charge la sélection des documents ; pour les autres, ce

sont soit les acquéreurs spécialisés, soit les responsables des sections des acquisitions qui l'effectuent.

En ce qui concerne les documents privilégiés dans les échanges sortants, il s'agit en premier lieu de publications propres de leur institution achetées à prix réduits ou obtenues gratuitement (pour les BU et certaines BN ayant des activités de publication) ou d'exemplaires du dépôt légal, dont la majorité des bibliothèques interrogées disposent règlementairement en tant que bibliothèques nationales. Ceci souligne bien que l'intérêt des échanges ne se justifie que pour des bibliothèques ayant la possibilité de se procurer des publications de leur institution ou de leur pays en nombre important et à un prix minime, voire nul. S'y ajoutent néanmoins au besoin des documents achetés spécifiquement pour être échangés et qui correspondent souvent à des demandes des partenaires d'échanges et/ou permettent de combler des manques d'exemplaires du dépôt légal.

Pour la sélection même des titres offerts, dans quasiment tous les cas, comme à la BnF, c'est le service des échanges ou le personnel travaillant aux échanges, parfois aidés des acquéreurs spécialisés, qui sont responsables des propositions d'échange à l'étranger. L'objectif consiste majoritairement à répondre aux critères des partenaires. Autant d'éléments qui expliquent aussi que 8 des 11 bibliothèques disent effectuer leurs « offres » d'échanges avant tout par listes de propositions, visant à répondre au mieux aux besoins documentaires des partenaires. Et certaines, dans ce même but, envoient même des propositions ciblées, titre par titre, aux bibliothèques étrangères, voire satisfont à des demandes directes d'échange de la part de ces dernières. En revanche, 3 bibliothèques, les BN du Québec, de République Tchèque et du Vietnam, procèdent également par envois d'office, qui ont l'inconvénient de ne pas toujours satisfaire pleinement la bibliothèque partenaire.

C. Organisation et coordination entre échanges entrants et sortants, place de l'informatique, importance de la balance

La question portant sur l'organisation de la coordination documentaire entre échanges entrants et sortants a été diversement interprétée, et a donné lieu à des réponses variées, liées à l'établissement de la balance, à l'aide apportée par les outils informatiques, etc.

Concernant l'informatique, 3 des 11 partenaires interrogés disposent « déjà » (plusieurs répondent « pas encore », soulignant ainsi que cela figure au nombre de leurs projets) d'outils informatiques du type fichiers Word permettant des comparaisons (Berkeley), ou de bases de données fonctionnant sous Access (Madrid) ou sur un programme maison (Liège).

Quant à la balance des échanges, seules les BN du Québec et de Tunisie ne suivent pas de près son évolution, en raison du faible volume de documents échangés : ceux-ci leur apparaissent équilibrés. Toutes les autres bibliothèques sont – très – attentives à l'équilibre des échanges, parfois sous l'influence même de leurs partenaires (Berkeley, par exemple, tient compte avec ses 5 partenaires les plus importants du prix précis des documents échangés). La balance peut se faire :

- en premier lieu selon la valeur relative des publications, dans 7 bibliothèques,
- plus rarement titre pour titre uniquement, dans 2 bibliothèques,
- très souvent, la balance selon la valeur relative des publications se double d'une balance titre pour titre, pour les périodiques, en tenant compte des possibilités et des ressources des partenaires d'échange, pour 4 bibliothèques.

D. Opinions sur les intérêts et contraintes des échanges internationaux, tendances actuelles dans ces bibliothèques

A la liste des intérêts et/ou contraintes relevés dans les échanges internationaux de publications, les points cités le plus fréquemment sont :

- l'intérêt documentaire, la pertinence des documents reçus, parfois impossibles à se procurer au travers des circuits commerciaux, pour 8 bibliothèques,
- la collaboration entre bibliothèques partenaires et bibliothécaires, pour 6 d'entre elles,
- le coût – moindre – des échanges, comparé aux acquisitions onéreuses, pour 5 bibliothèques,
- la gestion et le travail de coordination entre échanges sortants et entrants : 4 pour, 2 contre,
- le nombre de documents reçus : 4 pour, 1 contre,
- voire d'autres éléments : positif, à la BU de Liège - la diffusion de la production scientifique de l'établissement -, ou négatif - à la BN de Tunisie est mise en avant la contrainte du coût des frais d'envois de ces publications.

Les tendances actuelles observées par les bibliothèques relèvent de quelques grands axes :

- l'augmentation, la stagnation, ou la diminution du volume et/ou de l'intérêt des échanges, selon diverses bibliothèques : augmentation à la BN de Slovaquie (puisque « les échanges internationaux, limités jusqu'en 1989, sont désormais possibles »), « augmentation de la proportion des échanges dans les acquisitions étrangères » notée à la BN de République Tchèque, parallèlement à une « réduction des échanges en provenance des Etats-Unis et d'autres pays développés », « stagnation » à la BN du Kenya (« les bibliothèques [souhaitant] de moins en moins participer aux échanges »), et « diminution significative » à la BU de Liège,
- l'amélioration apportée par l'informatisation – actuelle ou à venir – dans la gestion des échanges, avec le bulletinage automatisé et la gestion des titres et des attributions sur bases de données – Access notamment –, est mise en avant par les bibliothèques nationales de Tunisie et d'Espagne,
- les apports nouveaux d'Internet et des messageries électroniques, qui facilitent et rendent plus rapides et moins coûteuses la communication et la circulation de l'information entre partenaires, sont soulignés par les BN de Slovaquie et d'Espagne,
- l'importance de la monnaie d'échange à la disposition des bibliothèques pour pratiquer des échanges « rentables » par rapport aux achats (exemplaires du dépôt légal, publications de l'institution...) apparaît bien, ainsi de la BN du Japon qui note une « diminution des publications de la bibliothèque », défavorable aux échanges,
- l'intérêt encore élevé des acquisitions de littérature grise, de documents en langues non latines – ou latines –, par échange, est avancé par les BN de Chine, du Vietnam et du Québec, dont les « partenaires ont été sensibilisés aux critères d'acquisition spécifiques de la BNQ »,
- l'existence ou non d'un soutien aux échanges de publications, au niveau de la politique de la direction du ou des service(s) chargé(s) des acquisitions, ou de l'établissement, a également son importance, comme le note la BU de Berkeley : « si l'administration de la bibliothèque ne se montre pas favorable aux échanges comme mode d'acquisition, ceux-ci bénéficient néanmoins d'un large soutien du personnel des secteurs d'acquisition spécialisés par domaines ou par langues, ce qui laisse supposer que le programme sera soutenu à court et moyen terme ».

V. Propositions de coordination des échanges de périodiques

Ces propositions s'organisent selon trois scénarios, qui correspondent chacun à un contexte différent et à une définition des missions de base du service des échanges. Après un tableau récapitulatif, et le développement des propositions relatives aux trois scénarios, le dernier tableau présente les avantages et inconvénients de chacun.

	Scénarios	Missions du service	Actions proposées
1	Coordination des échanges de périodiques entrants – sortants	- prestataire de service : mettre en adéquation l’offre du SE et la demande de nos partenaires (départements de la BnF, institutions étrangères)	- questionnaires de satisfaction et profils thématiques, tests - suivi des domaines d’intérêt : bases de données - diversification des langues de communication
		- maîtriser la balance des échanges : suivi du circuit des échanges de périodiques	Langues en caractères latins : - optimisation circuit des périodiques sortants - coordination avec les périodiques entrants Langues en caractères non latins : - communication avec le SLOA - formalisation des circuits
2	Suppression des 2 exemplaires de périodiques parvenant au SE par dépôt légal éditeur, en cas de réforme du dépôt légal	- maintenir et développer les échanges indispensables	- évaluer ce qui est indispensable, - désherber les bases des attributions en accord avec les différents partenaires, - puis demande de budget, - utilisation optimale des exemplaires imprimeurs restants, des crédits CNL, et du budget, - travail de veille éditoriale au dépôt légal
3	Confier la stratégie d’échange aux acquéreurs spécialisés des départements thématiques et spécialisés	- offrir aux partenaires étrangers un service répondant à leurs objectifs documentaires	- tourner l’activité d’échange vers l’international, - questionnaires de satisfaction et profils thématiques, suivi de ces domaines d’intérêt
		- répondre à la seule demande des départements de la BnF en matière d’acquisitions par échange	- mise en place de procédures de communication entre acquéreurs et service des échanges, - développement de bases informatiques partagées entre la DCO et le SE, centralisant les propositions de dons, d’échanges de l’étranger, les demandes d’échanges des départements

Scénario 1

Les différentes propositions de ce 1^{er} scénario, portant sur la coordination des échanges de périodiques entrants-sortants, peuvent être classées selon les deux axes développés ci-dessus, qui correspondent aux missions fondamentales du service des échanges :

A. prestataire de service : mettre en adéquation l'offre du SE et la demande de nos partenaires

- Propositions par rapport aux départements thématiques de la BnF :

- Questionnaires de satisfaction sur les circuits et sur l'intérêt documentaire des périodiques entrant par échanges

Dans ce questionnaire, accompagné de listes par domaines des périodiques entrant par échanges à la BnF, pourraient être posées les questions suivantes à chaque acquéreur des départements thématiques et « correspondant périodiques » partenaires du SE :

- degré de satisfaction quant au service fourni par le SE,
- qualité documentaire des titres de périodiques reçus par échanges,
- intérêt documentaire des publications que les bibliothèques étrangères les plus actives nous envoient,

Ce questionnaire permettrait d'établir une grille des besoins de ces départements et de réviser la liste des titres reçus par échange pour identifier :

- les titres n'arrivant plus ou plus régulièrement : en éliminer certains, notamment ceux qui n'arrivent plus depuis 1995, considérés comme « titres morts » pour la BnF,
- les titres essentiels, à acquérir par échange : à suivre de près,
- une sélection de nouveaux titres à obtenir par échange.

- Redéfinition de certains circuits, celui des propositions notamment

Les délais entre propositions d'échange de nouveau titre transmise par le SE, et relances du SE, pourraient être définis entre services lors de réunions. Quelle décision le SE doit-il par exemple prendre en cas d'absence de réponse à une proposition, et dans quels délais ? (par exemple, l'absence de réponse dans les 15 jours pourrait signifier un refus de l'échange).

En outre, afin de réduire ces délais, pourquoi ne pas utiliser la messagerie interne Lotus Notes pour les propositions de nouveaux titres aux départements thématiques, pour les demandes d'échange de titres étrangers émanant d'eux, ainsi que pour les relances du SE auprès des départements thématiques et de GCA ?

- Utilisation des réseaux en vue d'améliorer la communication

Afin de favoriser la communication avec les départements thématiques notamment, il faudrait utiliser davantage les possibilités des réseaux : Intranet, messagerie interne Lotus Notes, partage de fichiers sur le réseau Gershwin, dans les dossiers réservés au service des échanges, en attribuant aux personnels différents types d'autorisation (lecture seule, écriture) en fonction de leurs besoins (simple consultation, mise à jour des bases).

- Propositions par rapport aux bibliothèques étrangères :

- Tests : révisions et suppressions ponctuelles de titres de périodiques que le SE n'enverra plus à l'étranger

En vue d'assurer la qualité documentaire des titres échangés et la meilleure utilisation possible des ressources disponibles (par rapport à l'intérêt des titres), une proposition de Mme

Gaziello vise à une révision systématique des titres français existants, souvent anciens, sélectionnés il y a longtemps pour être envoyés à des partenaires d'échange à l'étranger : l'idée serait de supprimer certains titres, en s'attachant à proposer d'autres titres immédiatement ou par la suite, en fonction du profil documentaire et des domaines d'intérêt des bibliothèques, que nous leur aurions demandé de nous préciser au préalable. Les titres verraient leur attribution revue en raison d'une périodicité trop élevée (hebdomadaires) ou de la non adéquation du type de publication (revues féminines par exemple). En effet, certains titres reçus ou envoyés depuis longtemps, jamais remis en cause, ne sont peut-être plus pertinents pour les bibliothèques. Ces décisions unilatérales certes, mais rares, constituent autant de tests sur l'intérêt que portent aux échanges les bibliothèques étrangères, et visent toujours à rendre l'échange plus intéressant et efficace pour les deux partenaires : titres mieux ciblés, frais postaux mieux employés. L'objectif est bien de favoriser la qualité et le suivi de chaque échange, d'éviter la dispersion des titres et des échanges, et la multiplication des partenaires. Autant d'éléments, favorables à la qualité du service rendu, qui justifieront l'existence du SE.

- Questionnaires

Un questionnaire envoyé aux partenaires étrangers susceptibles de recevoir et d'envoyer des périodiques par échange permettrait de redéfinir leurs domaines d'intérêt, d'établir leur profil thématique. Pourront y figurer les questions suivantes :

- degré de satisfaction pour les titres reçus de la BnF,
- précision de leurs domaines d'intérêt en matière d'acquisitions, de leur profil documentaire,

Les questions à résoudre varient suivant l'importance des partenaires d'échange :

- bibliothèques dont on ne reçoit rien en contrepartie de nos envois de périodiques français : statuer, officialiser ou non ces dons, en fonction de la politique globale des échanges,
- bibliothèques dont on ne reçoit ou à qui on n'envoie qu'un titre de périodique, de façon irrégulière : étudier l'intérêt de l'échange.

Le questionnaire, complété par la consultation de répertoires de bibliothèques (*World of learning, Répertoire international de la coopération entre bibliothèques*), de recherches dans les bases d'envois et de réceptions de périodiques de l'étranger, permettra l'établissement d'un profil pour les principaux partenaires d'échanges sortants : ces données alimenteront une base, interrogeable par pays, bibliothèque ou sujet.

- Suivi régulier des domaines d'intérêt ainsi définis

Le suivi nécessaire des domaines d'intérêt de nos partenaires d'échange actifs pourrait s'effectuer grâce à une base simplifiée sous Excel ou Access. Sur le modèle des bases sous Excel des attributions de périodiques sortants et des correspondants français et étrangers, elle comprendrait par exemple :

- l'ensemble des partenaires étrangers,
- leurs coordonnées,
- le sigle unifié au niveau du SE pour chacun d'eux,
- leurs domaines d'intérêt, traduits en un nombre de termes d'indexation limités.

Sous Access, cette base serait ainsi interrogeable sur divers critères de recherche à la fois : par bibliothèque, pays, ville, thème ou domaine d'intérêt. Elle est en cours d'élaboration sous Excel, sous cette forme :

SIGLE	DOMAINES D'INTERET	NOM	SERVICE	VILLE	PAYS

Ses procédures de mise à jour peuvent être fixées : mises à jour ponctuelles à la réception de courriers de bibliothèques étrangères qui reprécisent leur profil, fréquence des mises à jour systématiques et concertées au niveau du service (mensuelles, trimestrielles, après chaque réunion générale par secteurs d'acquisition de la BnF), contenu du bref questionnaire type à envoyer régulièrement aux partenaires.

- Diversification des langues de communication

Dans toute la correspondance avec l'étranger, il serait plus efficace d'utiliser au moins une autre langue que le français (l'anglais, voire une deuxième autre langue) : ceci est tout à fait possible à mettre en œuvre, avec l'aide des personnes anglophones ou hispanophones du service, dans la mesure où les correspondances utilisent essentiellement des lettres-types, remaniées le cas échéant. A l'appui de cette proposition : la proportion plus importante des réponses reçues en anglais au questionnaire de ce PPP, envoyé en deux langues, français et anglais, à une quarantaine de bibliothèques partenaires d'échange du SE. Pour les réponses par mél, utiliser la langue commune, comprise par les deux correspondants, améliorerait souvent la communication.

- Utilisation des réseaux

Comme le mentionnent une grande partie des bibliothèques interrogées sur les tendances actuelles et les améliorations à introduire dans les pratiques d'échanges, il serait intéressant de recourir à Lotus Notes dès que possible, lorsque les partenaires d'échange disposent également d'une adresse de messagerie électronique, pour les envois des :

- listes de propositions de périodiques,
- relances,
- réclamations de notre part,
- réponses aux réclamations de partenaires,
- mises à jour des profils documentaires.

B. maîtriser la balance des échanges : suivi du circuit des échanges de périodiques

- Périodiques en caractères latins :

- Optimisation du circuit des périodiques sortants

Les propositions s'organisent en trois axes : la sélection et les propositions de nouveaux titres ; la gestion quotidienne ; la gestion des réclamations.

La périodicité des titres est à prendre en compte lors de la sélection de nouveaux titres, en particulier lorsqu'il s'agit de quotidiens et d'hebdomadaires :

- question des envois de quotidiens existants : si on ne les supprime pas, nécessité d'établir un circuit spécifique « urgent » pour la petite dizaine de quotidiens actuellement échangés,
- ne plus sélectionner de quotidiens pour l'étranger, les principaux quotidiens nationaux français ayant déjà été sélectionnés et attribués,
- être encore plus sélectif concernant les hebdomadaires à destination de l'étranger,
- pour Paris et la région parisienne, l'envoi d'hebdomadaires est moins gênant, dans la mesure où le transport se fait par courses, et non par envois postaux.

Pour préparer l'informatisation et le passage à la version 2 du système informatique, pour calquer le fonctionnement des échanges de périodiques sur celui du service de la gestion du dépôt légal périodiques (service dont le SE réutilisera directement les notices pour la gestion de ses attributions), il sera nécessaire d'intercaler les titres d'annuaires dans la base générale des périodiques sortants, de façon virtuelle (mais pas nécessairement dans les deux kardedex de

périodiques), seulement après vérification du titre clé au dépôt légal ou dans BN-OPALE. L'important est bien qu'avant toute nouvelle intercalation, le titre retenu au service des échanges soit le titre-clé du dépôt légal périodiques.

Les réclamations « systématiques » auprès du dépôt légal périodiques peuvent être prises en charge quotidiennement par chacun des bulletiniers, au niveau de leur kardex périodiques, au fil du bulletinage. Les diverses réponses du dépôt légal périodiques pourront figurer dans leur base de gestion des réclamations, également sous Excel. Ce travail réalisé en amont évitera certaines recherches parfois longues dans les kardex et les bases du service des échanges, et auprès du dépôt légal périodiques, lors des demandes et réclamations de bibliothèques, françaises ou étrangères, attributaires d'exemplaires du dépôt légal. Ils pourront ainsi également assurer les réponses à ces demandes et réclamations, depuis la recherche jusqu'au courrier adressé à la bibliothèque. Il existe déjà un ensemble de courriers-types, susceptibles d'être remaniés.

L'intérêt et l'efficacité des échanges se justifiant seulement si les envois s'effectuent de façon régulière, rapide (surtout pour les quotidiens et les hebdomadaires), il est essentiel de pouvoir assurer en continu les tâches quotidiennes telles que le bulletinage, le suivi des réclamations, la sélection des nouveaux titres au dépôt légal, mais aussi l'expédition des fascicules elle-même. A cette fin, il est possible de faire en sorte que plusieurs personnes soient capables d'assurer ces tâches, de rédiger des fiches de procédures pour chaque poste de travail, etc.

- Coordination des périodiques sortants avec les périodiques entrants

Afin de pouvoir comparer les titres sortants et entrants pour chaque attributaire (leur nombre, leur valeur documentaire), il est nécessaire d'uniformiser les intitulés et les sigles de toutes les bibliothèques étrangères partenaires, qu'il s'agisse d'échanges entrants comme d'échanges sortants, de périodiques comme de monographies. Actuellement en effet, il existe pour certains attributaires plusieurs dénominations, en diverses langues, français, anglais, langue du pays concerné.

En outre, il serait possible de créer une version unique et de fusionner les deux bases actuelles des périodiques entrants et des périodiques sortants, ou à défaut de terminer le programme actuel d'établissement de la « balance des échanges » (prise en compte d'absolument tous les partenaires étrangers, des périodiques sortants et entrants, mise à jour régulière, etc). Il sera alors possible de lire en regard, très rapidement, pour un même attributaire, les titres de périodiques que nous envoyons et recevons. Ceci facilitera considérablement la recherche d'attributaires lors des propositions de nouveaux titres français issus du dépôt légal. Cette base pourrait être révisée, selon le type d'autorisations réseau accordées, et consultée en temps réel, par le service des échanges, mais aussi par le SLOA et la GCA.

Le partage de l'information sur les critères de sélection, les domaines d'intérêt de partenaires et d'attributions de titres, entre périodiques et monographies, peut aussi s'effectuer grâce à la base commune des profils thématiques sur le réseau des échanges, qui figure parmi les propositions ci-dessus.

Afin de mieux équilibrer qualitativement les échanges entrants et sortants, faire passer pour information les titres étrangers des échanges entrants proposés à la BnF aux bibliothécaires du secteur des périodiques sortants, permettrait à ceux-ci de mieux se rendre compte du type de publications reçues de chaque partenaire d'échange par la BnF.

Le partage d'un carnet d'adresses des partenaires, global tel qu'il existe actuellement, mais plus détaillé (noms, fonctions et coordonnées des contacts) permettra de mieux connaître les personnes à contacter dans chaque établissement en fonction du type de questions rencontrées (acquisitions, échanges, gestion des périodiques, des réclamations).

Une autre question cruciale est liée aux nombreux envois directs de périodiques entrants par nos partenaires étrangers : les propositions de nouveaux titres empruntent rarement la forme de listes de propositions, et se transforment, à 80 %, en envois d'office. Une lettre circulaire précisant les domaines intéressant la BnF a déjà été envoyée à un certain nombre de bibliothèques ; peut-être faudra-t-il en élargir la diffusion, en plusieurs langues autres que le français, et y ajouter une explication relative au traitement de ces titres à la BnF, lorsqu'ils sont « hors-cadre ».

- Périodiques en caractères non latins :

- Formalisation des circuits de documents entre le SLOA, la GCA et le SE

Cette réflexion fait l'objet de chantiers importants pendant l'année 2000.

- Communication avec le SLOA

Pour mieux cibler les propositions de titres à l'étranger, à destination des pays de langue orientale, il serait intéressant de pouvoir tenir compte des statistiques et de la balance des échanges entrants et sortants avec les établissements partenaires du SLOA. Ceci suppose d'être tenu informé régulièrement de ces statistiques, à un rythme mensuel, voire trimestriel. Cette balance des titres de périodiques n'est pas encore réalisée pour ces bibliothèques : certains secteurs du SLOA transmettent au SE une fois par an des statistiques de réception en nombre de fascicules ; d'autres, plus rarement, y joignent une liste de leurs principaux « fournisseurs ».

A défaut des titres précis - qu'il faudrait translittérer et de toute façon être en mesure de comprendre -, avoir une liste (sur informatique) tenue à jour des bibliothèques partenaires du SLOA, avec le nombre de titres de périodiques (et non de fascicules) envoyés par chacune dans l'année, faciliterait le travail de dispatching. Cependant, nos partenaires du SLOA expliquent qu'ils ne disposent pas actuellement du personnel suffisant pour gérer à la fois les acquisitions onéreuses – devenues leur priorité-, le catalogage, et les acquisitions par échanges, de façon aussi détaillée. Peut-être est-il possible que le SE prenne en charge le travail de gestion de la base : collationnement des données du SLOA et leur organisation ?

Le SLOA pourrait même adopter, à terme, et si ses ressources le permettent, les mêmes intitulés pour les bibliothèques et autres établissements étrangers, voire le même système de sigles, afin de permettre l'insertion, sans erreur possible, des statistiques d'échange avec les bibliothèques partenaires du SLOA dans :

- la base des entrants - ou une autre base des entrants en langues non latines spécifique au SLOA -,
- et dans la balance synthétisant les échanges internationaux de périodiques.

Ceci favoriserait la communication entre les deux services, aussi bien pour l'attribution de revues françaises que pour les demandes de nouveaux titres étrangers émanant des départements thématiques et du SLOA, et permettrait de vérifier que le service français – périodiques- a bien connaissance de toutes les bibliothèques étrangères partenaires du SLOA pour les échanges entrants, afin de n'oublier aucune bibliothèque dans ses attributions de périodiques français. L'inverse serait possible mais risque moins de remettre en cause la poursuite de relations d'échanges - entrants - avec des partenaires étrangers.

L'étape suivante pour la communication entre services et l'harmonisation des pratiques d'échanges à tous les niveaux serait la mise à la disposition du SE et de tous les autres services concernés (GCA, SLOA, acquéreurs des départements thématiques...), sur le réseau, même en lecture seule, de ces bases des échanges sous Excel (entrants, sortants, abonnements, correspondants français, correspondants étrangers, balance).

Scénario 2

En cas de réforme du dépôt légal, le service des échanges ne recevra plus les deux derniers exemplaires déposés au titre du dépôt légal éditeur. Ne lui seront plus envoyés que les deux exemplaires du dépôt légal imprimeur Ile de France, qui à terme doit être la seule région à déposer à la BnF, cette dernière ayant signé des conventions de partenariat avec la quasi-totalité des BM-DLI. Il pourra également disposer, comme c'est le cas actuellement, de certains envois pris en charge par le Centre national du Livre, et d'un budget à redéfinir.

Dans ce cas de figure, le service devra se centrer sur une mission essentielle :

Maintenir et développer les échanges indispensables.

- Evaluer ce qui est indispensable

Au sein des partenaires d'échange actuels, la majorité se verront privés de leurs envois, qui ne pourront être comblés par les exemplaires du dépôt légal imprimeur : il existe en effet parfois des attributaires, placés au delà des 1^{ère} et 2^{ème} position pour les envois, et qui sont servis régulièrement grâce à ces exemplaires de DLI. Même si la suppression de certaines attributions en France peut « libérer » des exemplaires du dépôt légal imprimeur, ces exemplaires ne permettront pas de compenser la suppression du dépôt légal éditeur.

Conséquences sur les envois en France et à l'étranger : l'ensemble des 13 000 attributions de périodiques ne pourra ainsi être conservé, étant donné le coût que représenterait la souscription d'abonnements à la totalité d'entre eux. Aussi le service devra-t-il décider de priorités, entre partenaires d'échange étrangers et attributaires français.

- Désherber les bases des attributions en accord avec les différents partenaires

Il sera alors nécessaire de procéder au désherbage des titres de périodiques, via celui des bases –et des kardex- des échanges de périodiques.

Pour les échanges entrants, ceci devra se faire au vu de la base sous Excel mise à jour, en concertation avec les départements de la BnF concernés, et avec les principaux partenaires français, réattributaires depuis longtemps de revues étrangères arrivant au service des échanges.

En ce qui concerne les périodiques sortants, français, il s'agit d'abord d'éliminer les attributions caduques, qui correspondent notamment aux titres trop irréguliers, aux attributaires servis au-delà de la deuxième position (le SE n'obtient jusqu'à présent de façon certaine que deux exemplaires du dépôt légal éditeur). Dans un deuxième temps, le SE peut procéder à des tests, en supprimant de façon unilatérale les principaux titres qui ne s'inscrivent pas dans une politique d'échanges de bibliothèque nationale, de niveau universitaire et recherche. Enfin, en fonction du nombre et de l'importance des périodiques que les bibliothèques et institutions étrangères envoient, il pourra leur être demandé par exemple de sélectionner les titres qu'il leur est indispensable d'acquérir par échange, par l'intermédiaire du SE, et qui leur parviendront directement, par abonnement auprès de l'éditeur.

Il sera néanmoins nécessaire de leur envoyer également un questionnaire détaillé sur leur profil documentaire, afin de pouvoir effectuer des propositions ciblées de nouveaux titres sélectionnés dans le dépôt légal imprimeur Ile de France.

- Demande de budget

Cette évaluation des échanges indispensables fournira les données nécessaires pour chiffrer une demande de budget, à la fois utile, réaliste et raisonnable. Il s'agira alors d'un budget « d'acquisition » véritable pour les échanges, et non plus seulement complémentaire.

- Utilisation optimale des exemplaires du DL imprimeur, des crédits CNL et du budget

La diminution du nombre de titres de périodiques et d'attributaires, et l'orientation vers la pratique d'échanges au sens strict, attentifs au plus près à l'équilibre de la balance, implique de tenir compte des échanges de monographies avec ces partenaires, et d'avoir une visibilité totale sur les périodiques entrants, via une base en accès partagé sur le réseau, et une bonne circulation de l'information entre secteurs.

- Travail de veille éditoriale au dépôt légal

En ce qui concerne les bibliothèques françaises, qui n'entrent pas dans le cadre d'un partenariat d'échange, l'hypothèse la plus vraisemblable est le non-remplacement de ces réattributions du dépôt légal, l'abandon de toute attribution en France. Mais ceci pourrait être remplacé par une fonction nouvelle de veille éditoriale : le signalement des nouveaux titres relevant des profils thématiques des bibliothèques françaises spécialisées à ces dernières. Ainsi, au niveau du personnel des échanges de périodiques, les tâches restant à effectuer en interne seraient la souscription d'abonnements, la gestion documentaire et administrative des relations avec les partenaires étrangers, une part minimale de bulletinage, ainsi que ce travail de veille éditoriale au dépôt légal.

Scénario 3

Dans ce 3^{ème} scénario, qui s'inspire du fonctionnement de certaines bibliothèques anglo-saxonnes - comme la BU de Berkeley à une grande échelle -, découvert au travers de l'enquête réalisée pour ce PPP, l'idée est de confier la stratégie d'échange, l'initiation de nouveaux échanges entrants, avec sélection et demande des titres étrangers donc, aux acquéreurs des départements thématiques et spécialisés : ce sont eux qui décideraient, pour un titre donné, du mode d'entrée à privilégier - achat, don, ou échange - en fonction de la difficulté d'obtention, de la régularité de réception, du coût.

Le traitement des nouveaux titres entrants serait ainsi totalement pris en charge par les acquéreurs de chaque domaine et/ou langue (dans le cas du SLOA et de ses spécialistes par secteurs géolinguistiques), qui transmettraient simplement les données (partenaires, titres échangés, etc.) au service des échanges, afin que ce dernier puisse équilibrer les échanges sortants.

Les différentes propositions d'action de ce 3^{ème} scénario se rattachent aux deux missions primordiales dans un tel cas de figure :

A. Répondre à la seule demande des départements de la BnF en matière d'acquisitions par échange

Le service des échanges pourrait ainsi avoir la tâche de centraliser et de gérer ces données dans une base unique, accessible à tous les acquéreurs, pour leur faciliter le suivi d'une demande, l'identification d'un partenaire d'échange potentiel. Le SE perdrait ainsi toute initiative dans le lancement de nouveaux échanges, avec de nouveaux partenaires, et dans l'entrée de périodiques par échanges. Il conserverait toutefois un rôle primordial en matière d'équilibre de la balance d'échange et de suivi des entrées. Il serait alors possible d'associer dans cette gestion à la fois les échanges et les dons, deux modes d'entrées non onéreuses.

Il sera nécessaire de :

- mettre en place de procédures de communication entre acquéreurs et service des échanges

- réunions d'orientation des échanges et dons,
 - partage des contacts et carnets d'adresse des partenaires étrangers existants,
 - formulaires de demandes et réclamations,
 - développement des communications par les réseaux, l'Intranet, la messagerie interne, pour les demandes de nouveaux titres qui émanent des acquéreurs et les propositions d'échanges qui leur sont transmises par le SE.
- développer des bases informatiques partagées entre la DCO et le SE, centralisant les propositions de dons, d'échanges de l'étranger, les demandes d'échanges des départements

Plusieurs bases de données partagées sur le réseau de la BnF pourraient être accessibles aux acquéreurs de la DCO (dont le SLOA), à GCA et au SE. L'une d'elles pourrait traiter des échanges et dons en cours d'initiation (demandes, propositions en attente de réponse), tandis que l'autre correspondrait à la gestion courante des dons et échanges arrivant régulièrement. Elles pourront ainsi être :

- alimentées par GCA en ce qui concerne les propositions de dons réguliers de périodiques,
- alimentées par le SE qui continuera sûrement à recevoir des propositions d'échanges de périodiques et des envois d'office de l'étranger,
- consultées par les acquéreurs avant toute acquisition de titre susceptible d'arriver par don ou échange,
- dans un deuxième temps, alimentées également par les acquéreurs en demandes de titres de revues étrangères à acquérir par échange ou par dons réguliers.

GCA, qui centralise absolument tous les périodiques entrant par acquisition, pourrait être chargé de leur gestion globale. A défaut, elle pourrait être prise en charge par le SE, qui pourrait alors se voir confier la gestion des entrées de périodiques par échange et par dons. C'est le fonctionnement qui a cours dans plusieurs des bibliothèques interrogées dans le questionnaire joint, la Bibliothèque générale de l'université de Liège, la *Doe Library* de l'université de Berkeley, la BN de Tunisie et la BN du Québec.

B. Offrir aux partenaires étrangers un service correspondant à leurs objectifs documentaires

La tâche centrale du SE sera alors de veiller à la « balance », à l'équilibre des titres de périodiques sortants par rapport aux entrants. Ceci implique de :

- tourner l'activité d'échange vers l'international

Puisque la justification des échanges résidera dans l'entrée de documents étrangers, l'accent devra être mis sur les attributions de périodiques sortants à des partenaires étrangers, et beaucoup moins à des attributaires français, voire aux départements de la BnF.

Un travail de désherbage similaire à celui décrit dans le 2^{ème} scénario est à envisager, afin de réorienter les attributions des titres français les plus intéressants vers les partenaires d'échange réellement actifs et intéressant les acquisitions par échange de la BnF.

- lancer des questionnaires de satisfaction et de définition de profils thématiques, et suivre ces domaines d'intérêt

Il s'agit du même travail que dans le 1^{er} scénario, développé dans la 1^{ère} mission, dans la partie « propositions par rapport aux bibliothèques étrangères » :

- questionnaires,
- suivi régulier des domaines d'intérêt ainsi définis.

	Scénarios	Avantages	Inconvénients
1	Coordination des échanges de périodiques entrants – sortants	<ul style="list-style-type: none"> - matière d'échange abondante, - permet d'étendre le rôle des échanges par les dons, activité humanitaire, défense de la francophonie, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères, - poursuite du travail avec les bibliothèques françaises, en tant que tête de réseau, à partir du dépôt légal périodiques 	<ul style="list-style-type: none"> - activité non centrée sur les échanges uniquement, - ne pousse pas à une évolution des pratiques d'échange et de l'organisation du service, - gros travail de manutention, d'expédition, de réorientation, - coûts d'affranchissement
2	Suppression des 2 exemplaires de périodiques parvenant au SE par dépôt légal éditeur, en cas de réforme du dépôt légal	<ul style="list-style-type: none"> - permet une précision des échanges, un recentrage sur l'activité d'échange <i>stricto sensu</i>, - recherche d'une meilleure réponse aux besoins en matière d'acquisitions des départements de la BnF, - oblige à une communication accrue avec les partenaires (français et étrangers, ministères, budget, départements de la BnF) et permet de mieux justifier l'activité d'échange, - élimination de la prise en charge des envois par le SE, - travail de veille éditoriale au dépôt légal périodiques, plutôt que d'attribution en France 	<ul style="list-style-type: none"> - moins de moyens d'échanges, - gros travail de désherbage des titres de périodiques, - réduction considérable du nombre d'attributions, à remplacer partiellement par des abonnements payants auprès de l'éditeur, - gros travail de communication
3	Confier la stratégie d'échange aux acquéreurs spécialisés des départements thématiques et spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - meilleure définition de l'activité d'échange, - recentrage sur les seuls partenaires susceptibles d'intéresser les acquéreurs de la BnF, - DCO ainsi partie prenante des échanges, - fonctionnement possible avec le SLOA, organisé en secteurs géo-linguistiques, - couplage possible des entrées par dons et par échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - structure de la BnF, organisée en départements thématiques et spécialisés, et non en secteurs linguistiques, - multiplication du nombre d'interlocuteurs étrangers pour les acquéreurs, - nécessite des développements informatiques : bases des dons, des propositions d'échanges, des demandes d'échanges en cours, des titres arrivant couramment par échange, etc

Conclusion

Certains éléments d'un scénario peuvent tout à fait être conjugués à ceux d'un autre, en fonction des réformes, des décisions politiques des tutelles, des arbitrages entre différents partenaires et ministères. L'un des facteurs déterminants réside dans la conservation ou la suppression du dépôt des deux derniers exemplaires du dépôt légal éditeur, et dans les délais de réalisation de cette réforme si elle intervient.

Dans l'état actuel des choses, et tant que la modification de la loi n'est pas signée, le service des échanges dispose toujours de ces deux exemplaires du dépôt légal, ce qui lui laisse tout un champ de possibles ouvert : le 1^{er} scénario vise ainsi à envisager les différentes actions possibles dans ce contexte. Et notamment la possibilité de commencer à préparer, de façon progressive -ce qui est primordial dans le cas d'attributions parfois anciennes de périodiques-, le fonctionnement d'un deuxième « état » des échanges, qui ne reposeraient quasiment plus que sur un budget octroyé par la BnF, une fois le décret révisé (2^{ème} scénario). Ainsi peut-on considérer la 1^{ère} proposition comme une étape, nécessaire, transitoire, ou inutile, selon le déroulement du calendrier et l'existence-même des réformes du dépôt légal.

Ces trois propositions ne sont bien sûr pas exclusives les unes des autres : elles peuvent se lire comme les différentes étapes, et évolutions possibles du fonctionnement des échanges de périodiques à la BnF.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BDIC	Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
BDP	Bibliothèque départementale de prêt
BN	Bibliothèque nationale
BnF	Bibliothèque nationale de France
BM-DLI	Bibliothèque municipale dépositaire du dépôt légal imprimeur
BU	Bibliothèque universitaire
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNL	Centre national du livre
DCO	Direction des collections
DLI	Dépôt légal imprimeur
DRI	Délégation aux relations internationales
DSR	Direction des services et réseaux
GCA	Gestion centralisée des acquisitions
IFLA	Fédération internationale des associations de bibliothécaires <i>International Federation of Library Associations</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
PPP	Projet professionnel personnel
SE	Service des échanges
SLOA	Service des littératures orientales et art
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
URSS	Union soviétique des Républiques socialistes

BIBLIOGRAPHIE

Les références bibliographiques, présentées selon les axes principaux de recherche identifiés pour le sujet, suivent les normes suivantes :

- Z 44-005 « Documentation, références bibliographiques : contenu, forme et structure, de décembre 1987 »,
- ISO 690-2-1995 « Information et documentation – références bibliographiques – documents électroniques ou parties de ceux-ci ».

- **Contexte international de la coopération entre bibliothèques :**

CHEVALLIER, Alix, GERMANAUD, Marie-Claire. La coopération internationale, *Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français*, n° 187, 2^{ème} trim. 2000, p. 69-70.

CHEVALLIER, Alix. Les relations internationales à la Bibliothèque nationale, *Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français*, n° 158, 1^{er} trim., 1993, p. 7-13.

La coopération internationale dans le domaine des bibliothèques : actes du séminaire organisé par la Fédération française de coopération entre bibliothèques...Sèvres, les 8 et 9 mars 1995. Paris : FFCB, 1996.

CORNISH, Graham P. Bibliothèques nationales : problématique dans les pays aux bibliothèques encore peu développées. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 44, n° 6, 1999, p. 64-67.

Répertoire de la coopération internationale à l'usage des bibliothèques (en ligne). FFCB (page consultée le 25/08/2000). Disponible sur Internet : <http://www.ffcb.org/rep/index.htm>

UNESCO. *Convention concernant les échanges internationaux de publications adoptée par la Conférence générale à sa 10^{ème} session, Paris, 3 décembre 1958.* Unesco, 1958.

VANWIJNGARDEN, Franz (Dir.). *Manuel des échanges internationaux de publications.* UNESCO, 1977.

- **Questions actuelles des politiques et des pratiques d'échanges :**

KOCOJÓWA, Maria, ZALEWSKI, Wojciech, INTERNATIONAL CONFERENCE OF SLAVIC LIBRARIANS AND INFORMATION SPECIALISTS (4th; Kraków-Przegorzaly, Poland; 1995). *Libraries in Europe's post-communist countries, their international context: international conference of Slavic librarians and information specialists.* Kraków: PTB, 1996. 289 p.

LADIZESKI, Kathleen, HOGG, Ron. To buy or not to buy: questions about the exchange of publications between the former Soviet Bloc countries and the West in the 1990s, *Journal of librarianship and information science*, 30 (3), 1998, p. 185- 193.

LORKOVIC, T. Johnson, E. Serial and book exchanges with the former Soviet Union, *Serials librarian*, 31 (4), 1997, p. 59-87.

OLSEN, Margaret S. The more things change, the more they stay the same : East-West exchanges 1960-1993, *Library resources and technical services*, 39 (1), 1995, p. 89-112.

- **Fonctionnement des échanges à la BnF : historique, organisation, interactions entre services :**

BEAUDIQUEZ, Marcelle. *Rapport sur l'évolution du dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France : analyse et propositions.* BnF, Agence bibliographique nationale, 2000, 47 p.

BOUDET, Isabelle. Le dépôt légal : livres et périodiques, *Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français*, n° 187, 2^{ème} trim. 2000, p. 43-47.

BOUDET, Isabelle. *Projet d'établissement : note de synthèse du département du dépôt légal*. BnF, Département du dépôt légal, 2000.

COLLIN, Thierry. *Réorganisation des publications officielles japonaises entrant dans les collections françaises dans le cadre de l'échange intergouvernemental de publications officielles conclu entre la France et le Japon*. Projet professionnel de bibliothécaire, IFB, 1992.

FRANCE, SENAT. NACHBAR, Philippe, RICHERT, Philippe. *La Bibliothèque nationale de France : un chantier inachevé*. Rapport d'information 451 (1999-2000 / 4 juil. 2000) Commission des affaires culturelles. En ligne (page consultée le 15/07/2000). Disponible sur Internet : <http://www.senat.fr/rap/r99-451/r99-451.html#toc22>

GAZIELLO, Catherine. *Rapport sur le service des échanges*. Paris, BnF, Département du dépôt légal, 1999.

GAZILLE, Hélène. *Le circuit des échanges internationaux de périodiques au sein de la Bibliothèque nationale de France : état actuel et hypothèses d'avenir*. Projet professionnel personnel de bibliothécaire, IFB, 1998.

OLCZYKOWSKI, Mariusz. *L'optimisation du circuit des échanges dans le cadre des acquisitions en russe et en polonais à la Bibliothèque nationale de France*. Projet professionnel personnel, ENSSIB, DFIB, 1999.

REGNIER, Marie-Simone. Le service des échanges internationaux de la Bibliothèque nationale, *Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français*, n° 132, 3^{ème} trim., 1986, p. 16-17.

SIMON, Nicole. Chantier et politique d'acquisition de la Bibliothèque nationale, *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 38, n° 3, 1993, p. 26-38.

- **Fonctionnement des échanges dans d'autres établissements : exemples, compte-rendus d'expériences :**

ADLUNG, B. The Role of literature exchange in the German Democratic Republic, *Serials librarian*, 30 (2), 1996, p. 79-89.

DIETRICH, C.P., DAVIS, T.L. NASIG workshop: serial exchanges: streamlining and elimination, *Serials librarian*, 31 (1/2), 1997, p.79-89.

KEHRIG, Anne. *Le développement du service des échanges de la Bibliothèque des lettres de l'ENS*, Projet professionnel personnel, IFB, 1998.

NGABONZIMA, Alphonse. *La constitution du fonds documentaire de la Bibliothèque nationale du Rwanda par les entrées gratuites : dépôt légal, dons, échanges : la recherche de solutions à partir d'observations faites à la Bibliothèque nationale de France*, mémoire de stage DPSSIB, ENSSIB, 1996.

- **Gestion des périodiques :**

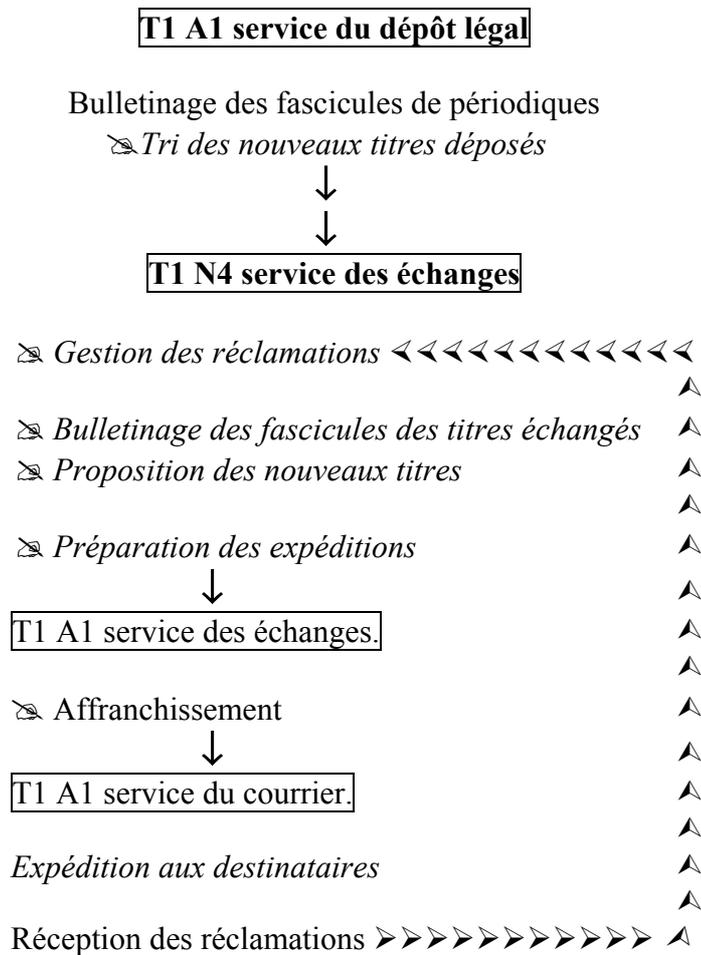
BELBENOIT-AVICH, Pierre-Marie (Dir.). *Gérer le développement d'une collection de périodiques*. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1998. 183 p.

Organigramme de la Bibliothèque nationale de France



CIRCUIT DES ECHANGES SORTANTS DE PUBLICATIONS EN SERIE (ANNUAIRES – PERIODIQUES)*

(les tâches qui incombent aux échanges sont signalées par ☒)



* Ce schéma est tiré du *Rapport sur le service des échanges*, BnF, Département du dépôt légal, 1999, de Catherine GAZIELLO.

CIRCUIT DES ECHANGES ENTRANTS DE PERIODIQUES*

T1 A1 service du courrier
Arrivée des publications étrangères



T1 A1 service des échanges

☞ Tri entre :

/

Publications en caractères non latins

☞ Tri par provenance et rangement
Dans les casiers correspondants

Tri sur place
par le service des littératures orientales
ou / puis
☞ transport par le service des échanges
ou par le service des littératures orientales



T4 service des littératures orientales

Entrée des publications dans les collections
de la Bibliothèque nationale

⇒ ⇒ ⇒ ⇒



Retour aux échanges des publications
non gardées par la direction des collections :

- * **Service des littératures orientales**
- * **Départements thématiques**
- * **Départements spécialisés**

\

Publications en caractères latins



T1 N4 service des échanges.

☞ Bulletinage des périodiques

☞ Tri et attribution aux différents destinataires



**bibliothèques
françaises**

☞ Mise en paquet et adressage

T1 A1 service des échanges.

☞ Affranchissement

T1 A1 service du courrier.

Expédition

Différents services thématiques par langues



☞ Attributions de tranches de n° d'inventaire

Retour aux échanges des feuilles d inventaire complétées ⇒⇒⇒⇒⇒⇒⇒⇒

T1 N4 service des échanges

* Ce schéma est tiré du *Rapport sur le service des échanges*, BnF, Département du dépôt légal, 1999, de Catherine GAZIELLO.

PRESENTATION DE LA BDIC

Créée pendant la guerre de 1914-1918, la BDIC, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, est spécialisée dans l'histoire politique, sociale et économique du monde contemporain, ainsi que dans les relations internationales, les grands courants politiques, les mouvements de population. Les aires géographiques couvertes se sont progressivement étendues au fil des conflits mondiaux et de la décolonisation. Sa mission de collecte et d'exploitation des fonds a été assurée dès son origine dans une approche « comparative » et internationale : dès les années 20, s'est organisé un réseau d'échanges avec les bibliothèques et instituts scientifiques étrangers spécialisés, qui n'a fait que s'accroître depuis.

La bibliothèque s'appuie aujourd'hui sur un réseau d'un millier de correspondants à l'étranger, personnes et institutions. Elle n'effectue que 20 à 25 % de ses acquisitions en français, et donc près de 80 % en langues étrangères : parmi elles, l'anglais occupe la première place, à 20 %, suivi des langues en caractères cyrilliques à 17 %, puis l'espagnol, l'italien, l'allemand et le polonais qui représentent chacun 6 %, suivis des langues des Balkans pour 4% chacune.

Ces acquisitions, tous modes d'entrée confondus (acquisitions onéreuses, échanges - directs et indirects -, services éditeurs), sont faites par les bibliothécaires spécialistes de chaque secteur géo-linguistique : Hongrie, Pologne, Russie, ex-Yougoslavie, Bulgarie, monde hispanophone et lusophone, etc. Beaucoup d'entre eux en sont originaires, et ont conservé des liens personnels avec leur pays, ce qui explique les relations privilégiées qu'ils entretiennent avec les organismes d'échange. Aussi les échanges directs tendent-ils à être plus dynamiques que les échanges indirects.

Pour les monographies, chaque spécialiste de secteur géo-linguistique prend en charge l'ensemble du circuit du livre, pour la langue couverte, tandis que pour les périodiques, un service centralise la gestion et le suivi des différents modes d'entrée de publications en série : après sélection des titres de périodiques acquis, concertée entre le service et l'acquéreur de chaque langue traitée, la gestion quotidienne –bulletinage, réclamations, réabonnements, etc.-, informatisée (sur Géac, et Aleph pour les ouvrages en caractères non latins), repose totalement sur le service des périodiques.

Répartition des titres de périodiques vivants par modes d'entrée : statistiques de 1999

Modes d'entrée	Nombre de titres	Proportion des acquisitions
Abonnements français	182	4 %
Abonnements étrangers	1 517	38%
Echanges directs	68	2%
Echanges indirects : SEI français	358	8%
Echanges indirects : SEI étranger	121 (69 latins, 52 cyrilliques)	8%
Dons français	255	12%
Dons étrangers	589 (548 latins, 41 cyrilliques)	28%
Total	3 090	100%

**QUESTIONNAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT
DES ECHANGES INTERNATIONAUX DE PUBLICATIONS
DANS VOTRE ETABLISSEMENT**

1. Comment les échanges de publications fonctionnent-ils dans votre bibliothèque ? S'agit-il :
 - d'un service à part entière ?
 - d'un service lié aux entrées par dons ?
 - d'un service intégré aux acquisitions étrangères, ou aux acquisitions plus globalement ?
2. Combien de personnes y travaillent-elles ?
3. Combien de documents avez-vous échangé en 1999 (monographies, titres de périodiques) ?
4. Quelle part représentent les échanges dans les entrées de publications étrangères ?
5. Avec combien de partenaires effectuez-vous des échanges ?
6. Quels sont vos partenaires d'échange importants ? Quels sont les types de bibliothèques avec lesquels les échanges fonctionnent bien :
 - secteurs géo-politiques, ou linguistiques ?
 - types de bibliothèques : bibliothèques nationales, bibliothèques universitaires, bibliothèques de lecture publique, bibliothèques d'instituts ou de centres de recherche ?
 - exemples :
7. Avez-vous des contacts humains directs, ou uniquement administratifs, avec ces bibliothèques, centres et instituts de recherche ?
8. Quels types de documents privilégiez-vous dans vos acquisitions par échange :
 - publications émanant des bibliothèques partenaires ?
 - publications de niveau grand public ?
 - publications de niveau universitaire ?
 - littérature grise?
9. Comment s'effectue la sélection parmi les documents arrivant de l'étranger par échange dans votre bibliothèque ?

Qui en est chargé :

 - le personnel qui travaille aux échanges ?
 - les acquéreurs des domaines concernés ?
 - autre?
10. Quels types de documents envoyez-vous principalement à vos partenaires d'échange :
 - publications de votre institution, dont vous disposez gratuitement, ou à titre payant ?
 - documents reçus au titre du dépôt légal ? (nombre d'exemplaires déposés ?)
 - documents achetés spécifiquement pour être échangés : correspondant aux demandes des bibliothèques partenaires ou non ?

11. Comment s'effectue la sélection des documents « sortants » envoyés à l'étranger, le choix du destinataire de ces documents ?

Qui en est chargé :

- le service des échanges ?
- l'acquéreur spécialisé dans le domaine ?
- autre ?

12. Sous quelle forme effectuez-vous vos propositions d'échange d'ouvrages et de titres de périodiques :

- envois d'office ?
- listes de proposition ?
- propositions ciblées à des bibliothèques étrangères, titre par titre ?

13. Comment est organisée dans votre service la coordination – documentaire et dans le circuit de traitement des documents - entre ces échanges « entrants » et « sortants » de publications ?

14. Utilisez-vous pour cela un outil informatique (base de données ou autre) ?

De quel outil s'agit-il ?

A qui est-il accessible (en mode écriture, ou lecture seule) ?

En ce qui concerne les périodiques, le bulletinage, les attributions et les réclamations sont-ils automatisés ?

15. Tenez-vous compte de la balance, de l'équilibre entre ces échanges entrants et sortants.

Si oui, de quelle façon ?

- selon le prix, la valeur relative des publications ?
- titre pour titre, au niveau des monographies et des périodiques, globalement ou indépendamment ?

16. Quels principaux intérêts et/ou contraintes voyez-vous aux échanges, dans le contexte de votre bibliothèque, en termes de :

- pertinence des documents reçus, intérêt documentaire ?
- nombre de documents reçus ?
- gestion ?
- travail de coordination entre échanges entrants et sortants ?
- coût (par rapport aux acquisitions onéreuses) ?
- coopération entre bibliothèques et bibliothécaires ?
- autre ?

17. Quelles évolutions concernant les échanges avez-vous observées dans votre établissement ?

**QUESTIONNAIRE ABOUT
INTERNATIONAL EXCHANGES OF PUBLICATIONS
IN YOUR LIBRARY**

1. How is the exchange of publications organized in your library ? Is it:
 - an identified service?
 - linked with the gifts service?
 - integrated in the foreign acquisitions service?
2. How many persons work in this area ?
3. What is the number of publications (monographs and titles of periodicals) exchanged by your library (in 1999)?
4. What is the percentage of exchange acquisitions to total acquisitions in your library?
5. With how many libraries and institutions do you practice exchanges of publications ?
6. Which are your most important exchange partners:
 - type of institutions: national libraries, academic libraries, public libraries, libraries of scientific establishments?
 - geographical or linguistics areas?
 - examples:
7. Do you have direct contacts with these libraries and scientific establishments?
8. What type of documents do you privilege in your exchange acquisitions:
 - publications edited by the partners libraries or their parent organizations?
 - publications for all types of public?
 - academic publications?
 - grey literature?
9. How is the selection among the documents that come in through exchange organized in your library?

Who is in charge of this selection:
 - the exchanges service staff?
 - the specialists who acquire in the subject concerned?
 - other ?
10. What type of documents do you send in return to your exchange partners :
 - publications of your own institution or parent organization, that you may use freely or with payment?

- documents at your disposal through legal deposit? (how many copies are deposited?)
- documents that you buy for exchange purposes?

11. How is the selection of the documents that you send to foreign libraries organized in your library?

Who is in charge of this selection:

- the exchanges service staff?
- the specialists who acquire in the subject concerned?
- Other ?

12. How do you send the offers of books and periodicals exchange:

- automatical sendings?
- offering lists?
- title by title offerings to foreign libraries, according to their profile?

13. How is the coordination (documentary and material coordination) organized between these exchanges of incoming and outgoing publications?

14. Do you use informatic tools (databases, etc.) for this coordination?

If you do, which tool is it?

Who can access it in the library (for modification or consultation only)?

15. Do you take into account an equivalency in the exchanges with a partner?

If you do, is it according to:

- the relative monetary value of publications?
- a “volume for volume”, or “title for title” method?

16. What main interests and/or drawbacks do you see for your library in the international exchange of publications, in terms of:

- relevance of exchanged publications?
- number of incoming exchanged documents?
- organizational and technical questions of coordination of incoming and outgoing exchanged items?
- cost (compared with purchase acquisitions)?
- cooperation with foreign librarians and libraries?

17. What trends in development of exchanges have you seen for your library?

Annexe 7

DEPOUILLEMENT DU QUESTIONNAIRE SUR LES ECHANGES INTERNATIONAUX DE PUBLICATIONS

1. Fonctionnement général des échanges, volume des échanges

	Fonctionnement des échanges	Nombre de personnes travaillant aux échanges	Nombre de documents échangés en 1999		Part des échanges dans les publications étrangères	Nombre de partenaires d'échange
			200 MON	800 PER		
Bibliothèque nationale de Chine	Service identifié	8	200 MON	800 PER	NR	≈ 1 000
Bibliothèque générale Université de Liège	Service lié aux dons	0,5	Plusieurs centaines	1300 PER	≈ 75 %	700
Bibliothèque nationale de Slovaquie	Service identifié	6,5	330 MON	197 PER	≈ 85 %	≈ 700 dont 140 actifs
Kenya national library service	Service identifié	1	---	3 titres	"négligeable"	63
Bibliothèque nationale de République Tchèque	Service lié aux acquisitions étrangères	12	5087 MON	401 PER	MON 45 % PER 50 %	295
Bibliothèque nationale de Tunisie	Service lié aux acquisitions	3	---	---	≈ 20 %	≈ 120
Bibliothèque nationale du Québec	Service lié aux acquisitions	3	150 MON	4/5 titres	≈ 5 %	4 réguliers
Bibliothèque nationale du Vietnam	Service lié aux acquisitions étrangères	4	1000 MON	60 PER	≈ 20 %	≈ 100
Doe Library Berkeley University	Service lié aux dons	3	≈ 500 MON	50 PER	MON ≈ 5 % PER ≈ 20 %	≈ 3 000
Bibliothèque nationale de la Diète, Japon	Service lié aux acquisitions étrangères	20	14791 MON	7 007 PER	MON 5 % PER 11 %	850
Bibliothèque nationale d'Espagne	Service lié aux acquisitions étrangères	3	4225 MON et PER confondus		≈ 4 %	≈ 435

NR = non réponse

2. Types de partenaires, de contacts, types de documents échangés, organisation de la sélection

	Partenaires d'échanges importants	Contacts administratifs avec ces bibliothèques	Types de documents privilégiés dans les échanges entrants	Organisation de la sélection des documents entrants, responsable	Types de documents privilégiés dans les échanges sortants	Organisation de la sélection des documents sortants, responsable	Modalités de proposition d'échange de documents sortants
Bibliothèque nationale de Chine	BN, BU, établissements scientifiques, bib. de lecture publique	Oui	Publications des bibliothèques partenaires, niveau universitaire	Personnel des échanges	Documents achetés spécifiquement	NR	Listes de propositions
Bibliothèque générale Université de Liège	Secteur Europe, BU et bib. de sociétés savantes	Oui	Publications des bibliothèques partenaires, niveau universitaire	Responsable des acquisitions	Publications de l'institution à la disposition de la bibliothèque	Certaines relations depuis plus de 50 ans	Listes de propositions
Bibliothèque nationale de Slovaquie	BN, BU	Contacts humains directs avec 4 bib.	Documents liés au pays	Personnel des échanges	Documents achetés spécifiquement, publications de l'institution à la disposition de la bibliothèque	Essai de satisfaire tous les partenaires, et avant tout les plus actifs	Listes de propositions
Kenya national library service	Langue anglaise, monde entier	Oui	Publications des bibliothèques partenaires, niveau grand public	Personnel des échanges	Publications de l'institution à la disposition de la bibliothèque, exemplaires du dépôt légal	Listes de propositions organisées de publications	Listes de propositions
Bibliothèque nationale de République Tchèque	Europe, USA, Canada, Asie, Amérique latine, BN, BU	Oui	Publications des bibliothèques partenaires, niveau universitaire	Acquéreurs	Documents achetés spécifiquement, publications de l'institution à la disposition de la bibliothèque	Voir liste	Envois d'office, propositions ciblées titre par titre, parfois réponse à des demandes directes
Bibliothèque nationale de Tunisie	BN, BU	Oui	Niveau universitaire, littérature grise	Personnel des échanges	Publications de l'institution à la disposition de la bibliothèque, documents achetés spécifiquement	Choix dans les listes établies par les échanges	Listes de propositions

	Partenaires d'échanges importants	Contacts administratifs avec ces bibliothèques	Types de documents privilégiés dans les échanges entrants	Organisation de la sélection des documents entrants, responsable	Types de documents privilégiés dans les échanges sortants	Organisation de la sélection des documents sortants, responsable	Modalités de proposition d'échange de documents sortants
Bibliothèque nationale du Québec	BnF, BN du Canada, British Library	Oui	Documents liés au pays	Responsable de la section achats, dons et échanges	Publications de l'institution à la disposition de la bibliothèque, exemplaires du dépôt légal	Choix parmi les titres disponibles	Envois d'office
Bibliothèque nationale du Vietnam	BN, BU, bib. de lecture publique	Oui, mais pas directs	Publications des bibliothèques partenaires, niveau grand public, niveau universitaire	Personnel des échanges	Documents achetés spécifiquement	NR	Envois d'office, propositions ciblées titre par titre
Doe Library Berkeley University	BN, BU, bib. d'établissements scientifiques, Russie, Asie, et Europe de l'Est	Oui	Publications des bibliothèques partenaires, niveau grand public, littérature grise	Acquéreurs	Publications de l'institution à la disposition de la bibliothèque, parfois documents achetés spécifiquement	Choix des titres disponibles pour les partenaires, d'échange	Listes de propositions, parfois réponse à des demandes directes
Bibliothèque nationale de la Diète, Japon	BN	Oui		Personnel des échanges + acquéreurs	Publications de l'institution à la disposition de la bibliothèque, exemplaires du dépôt légal	3 méthodes de base : <i>comprehensive</i> , <i>specific</i> et <i>selective exchange</i>	Listes de propositions, propositions ciblées titre par titre
Bibliothèque nationale d'Espagne	BN, BU, bib. d'établissements scientifiques, Europe, USA, Amérique latine, Toutes langues sauf celles en caractères non latins	Oui	Publications des bibliothèques partenaires, niveau universitaire	Personnel des échanges	Publications de l'institution à la disposition de la bibliothèque, exemplaires du dépôt légal	Publications envoyées du même type que celles reçues	Listes de propositions, parfois envois d'office

3. Organisation et coordination entre échanges entrants et sortants, place de l'informatique, importance de la balance

	Organisation de la coordination documentaire entre échanges entrants et sortants de publications	Utilisation d'outils informatiques	Importance accordée à la balance
Bibliothèque nationale de Chine	Selon accords	NR	Selon le prix, la valeur relative des publications ; titre pour titre
Bibliothèque générale Université de Liège	Balance sur un programme informatique maison	Oui, programme maison, bulletinage informatisé	Selon le prix, la valeur relative des publications
Bibliothèque nationale de Slovaquie	Une « feuille-compte » pour chaque partenaire	Non	Titre pour titre
Kenya national library service	Envois des publications dès leur parution	Non	Selon le prix, la valeur relative des publications
Bibliothèque nationale de République Tchèque	Voir liste	Non	Selon le prix, la valeur relative des publications, mais aussi titre pour titre
Bibliothèque nationale de Tunisie	NR	Non	Non
Bibliothèque nationale du Québec	Documents reçus traités comme des dons et intégrés dans le logiciel documentaire	Non, ne se justifie pas, vu le volume restreint des entrées par échange	Non, pas de statistiques détaillées des échanges, mais semblent équilibrés
Bibliothèque nationale du Vietnam	?	Non	Titre pour titre
Doe Library Berkeley University	Fichiers Word avec les partenaires et les échanges sortants, autres fichiers avec les échanges entrants	Fichiers Word consultables dans le service : modifications uniquement par le chef de la division	Balance financière très stricte pour les 5 principaux partenaires, Selon le prix, la valeur relative des publications, ou titre pour titre
Bibliothèque nationale de la Diète, Japon	NR	Non	Selon le prix, la valeur relative des publications ; titre pour titre
Bibliothèque nationale d'Espagne	Fichiers avec institutions, registres avec publications entrantes et sortantes	Base sous Microsoft Access	Selon le prix, la valeur relative des publications

4. Opinions sur les intérêts et contraintes des échanges internationaux, les tendances actuelles dans ces bibliothèques

	Intérêts et contraintes perçus dans les échanges internationaux de publications	Evolutions et tendances observées dans la bibliothèque, concernant les échanges
Bibliothèque nationale de Chine	6	Acquisition de publications plus valables pour la bibliothèque Diminution significative
Bibliothèque générale Université de Liège	5, 6, 7	
Bibliothèque nationale de Slovaquie	1, 3, 5, 6	Echanges internationaux désormais possibles (≠ avant 89), accélération et amélioration du travail grâce à l'usage de la messagerie électronique
Kenya national library service	1, 2	Échanges en stagnation: de moins en moins de bibliothèques souhaitent y participer
Bibliothèque nationale de République Tchèque	1, 2, 3, 5, 6, 7	Augmentation de la proportion des échanges dans les acquisitions étrangères
Bibliothèque nationale de Tunisie	7	Informatisation
Bibliothèque nationale du Québec	1	Documents reçus de plus en plus ciblés par rapport aux critères d'acquisition de la bibliothèque
Bibliothèque nationale du Vietnam	1, 2	Consolidation et développement des relations d'échange
Doe Library Berkeley University	1, 2, 4, 5, 6	Administration défavorable à l'échange comme mode d'acquisition, mais soutien important aux échanges parmi le personnel des acquéreurs spécialisés
Bibliothèque nationale de la Diète, Japon	1, 4	Publications de la BN de la Diète en diminution
Bibliothèque nationale d'Espagne	1, 5, 6	Outils informatiques comme les bases de données, Internet, et la messagerie électronique

1 : pertinence des documents reçus, intérêt documentaire,

2 : nombre de documents reçus,

3 : gestion,

4 : travail de coordination entre échanges entrants et sortants,

5 : coût (par rapport aux acquisitions onéreuses),

6 : coopération entre bibliothèques et bibliothécaires,

7 : autre.